



Les écoles restent fermées à Montréal

à Trois-Rivières et en Mauricie

La CIC enjoint à ses membres de rentrer au travail ce matin

mais continuera sa lutte au bill

De notre envoyé spécial, Gilles GARIÉPY

QUEBEC. — Les enseignants québécois ne défieront pas la loi. Le conseil provincial de la Corporation des instituteurs catholiques a en effet jugé préférable de mettre fin à la phase de protestation massive et totale contre le bill 25, qu'il a poursuivi le combat démocratiquement pour stigmatiser cette loi d'exception et pour convaincre la population qu'il s'agit d'une injustice.

Les enseignants vont rentrer en classe ce matin, remplis d'amertume et d'une sourde colère. Mais la CIC leur recommande de faire ni résistance passive, ni grève du zèle, ni grève perdue. Bref, la CIC entend continuer à lutter contre la loi d'exception, mais les écoles ne seront plus le champ de bataille.

Les enseignants concèdent qu'ils ont perdu une bataille. Ils se proposent toutefois, inspirés par les leçons de cette défaite, de reprendre le combat et de lutter cette fois, d'une manière ferme et positive, pour qu'un réforme non seulement les négociations et le financement de l'éducation, mais en toute logique les structures scolaires mêmes qui ont été à la source de la grave crise qui a secoué le Québec.

Bref, le conseil provincial de la CIC dans les recommandations qu'il a adressées hier à ses associations membres, accepte que l'on suspende d'ici la fin de l'année les grèves déclarées ou perçues, mais il lance en même temps une offensive majeure.

Le président de la CIC, M. Raymond Laliberté, a annoncé hier matin, en révélant les décisions du conseil provincial, qu'un congrès spécial de la Corporation sera tenu le mois prochain. La direction de l'organisme proposera alors que les enseignants québécois envisagent de démissionner en bloc à la fin de l'année si le gou-

vernement n'entreprend pas de réformer les structures locales et régionales de l'organisation scolaire en même temps que les structures de la négociation avec le personnel enseignant.

Les vus de la CIC sur cette question sont déjà connues, a souligné M. Laliberté. En gros, et en accord avec le rapport Parent, la CIC veut la disparition des 1.500 commissions scolaires locales et le transfert de la responsabilité de l'enseignement élémentaire aux commissions scolaires régionales.

M. Laliberté a dit qu'il faisait aucunement confiance au programme de regroupement volontaire des commissions scolaires locales qui est poussé par la Fédération des commissions scolaires. Ces gens-là, a-t-il dit, tiennent plus au gant qu'à la main, au cadre qu'au contenu, et ceci ressortait clairement d'une récente conférence de presse télévisée ou un journaliste a d'ailleurs commenté que les commissions scolaires défendaient davantage leur existence que leur autonomie.

Nous allons convoquer un congrès spécial, a dit M. Laliberté, afin de faire passer les modifications administratives et pédagogiques qui s'imposent. "Le gouvernement ne nous fera pas passer les négociations provinciales sans que les structures scolaires soient transformées. Ils n'ont pas eu la prévoyance de préparer la réforme scolaire en même temps que la réforme des négociations, mais nous allons faire en sorte que ces deux réformes aillent de pair."

D'autre part, M. Laliberté a expliqué en ces termes la position adoptée par le conseil provincial relativement au retour

en classe immédiat des professeurs en grève.

"La loi est maintenant adoptée. Nous avons fait l'impossible pour qu'elle ne le soit pas, ou encore pour qu'elle soit modifiée de manière à nous être acceptable."

"Nous n'avons pas atteint cet objectif. Cependant, malgré ce soit extrêmement difficile à avaler, nous ne recommandons pas à nos membres de désobéir civilement à cette loi. Au contraire, nous demandons à toutes nos associations en grève de retourner au travail aussitôt accepté dans chaque milieu le protocole de retour au travail."

"Dans toute cette guerre, nous affirmons pour notre part que nous avons été les seuls à clairement vouloir faire primer l'éducation des enfants."

"De toute cette campagne, nous avons au moins appris une chose, a poursuivi le président de la CIC. C'est que les problèmes d'éducation sont de plus en plus politiques et qu'à cause de cela il nous faut pénétrer dans le domaine de l'éducation politique de la population et de nos membres et aussi dans le domaine de l'action politique pour nos membres."

C'est dans cette perspective que la CIC entend poursuivre un combat démocratique contre le bill 25; au nombre des moyens envisagés, M. Laliberté a mentionné au premier chef la formation de comités permanents d'action politique et d'éducation populaire en regard des objectifs en éducation, et ce à l'intérieur de chacune des associations régionales.

M. Laliberté a précisé que ces comités étaient conçus dans un esprit positif d'information du public et d'action politique véritable, et non comme un

Voir page 5: La CIC

LA PRÉSIDENTE DES MAÎTRES PROTESTANTS:

"Le gouvernement veut isoler les enseignants protestants!"

La présidente de l'Association provinciale des enseignants protestants, Anne Macleish, a déclaré en fin de semaine que le gouvernement tente d'isoler les protestants en leur demandant un statut particulier. Mlle Macleish commentait une déclaration faite vendredi par le premier ministre Johnson voulant que "la plupart" des professeurs protestants dans la province ne soient pas soumis aux dispositions du bill 25. La présidente de l'Association des enseignants protestants, qui groupe 6.200 membres, a dit que son organisme ne désirait point d'aucun statut particulier parce qu'il considérait l'attitude du gouvernement comme "une manœuvre calculée pour séparer les enseignants catholiques et protestants... de façon à isoler les protestants."

"Je sais qu'ils ne nous aiment pas, mais nous essayons d'être de vrais Québécois, a dit Mlle Macleish. Les anglophones n'ont pas toujours été ce qu'ils auraient dû être, mais nous sommes conscients de nos défauts et tentons de les corriger" a-t-elle poursuivi. Selon elle, le gouvernement tente de diviser les enseignants "par le biais de la langue".

Chine: les maoïstes se heurtent à de vives résistances

PEKIN — De nouvelles affiches placardées hier dans les rues de Pékin faisaient état de nombreux débrayages d'ouvriers chinois affectés à la construction d'ouvrages d'art le long de la frontière sino-soviétique. D'autre part, selon Radio-Pékin, les rebelles révolutionnaires (pro-maoïstes) n'avaient pas encore réussi à s'emparer du contrôle total de Shanghai, la ville portuaire la plus importante de Chine. On apprendrait en outre que l'opposition restait toujours aussi vive dans la province de Foukien ainsi que dans le nord-ouest de la Chine et au Tibet où les heurtés entre partisans et adversaires du président Mao avaient fait plusieurs centaines de morts.

D'autre part, plusieurs dizaines de milliers de personnes appartenant à des groupes rebelles révolutionnaires de diverses usines de Pékin ont manifesté hier sur la place Tien An-men contre Tao Chu, l'ex-chef de la propagande au sein du Comité central. Les manifestants ont crié des slogans "contre tous ceux qui essaient de porter atteinte à la direction", et ont lancé: "Libérez le Sud..." Le sens de cette manifestation n'apparaît pas clairement, mais elle semble viser, en dehors de Tao Chu, lui-même objet d'attaques très violentes depuis plusieurs semaines, des dirigeants non identifiés. Elle paraît être également en relations avec les difficultés rencontrées dans diverses provinces du Sud dans le cadre de la "prise du pouvoir", une opération qui oppose souvent des organismes "rebelles" à ceux du pouvoir.

Voir page 5: Chine



De notre envoyé spécial, Michel ROY

Il faudra dans chaque milieu un document de retour au travail

QUEBEC (DNES) — Les enseignants qui étaient en grève au moment de l'adoption du bill 25 pourront récupérer au moins 70 pour cent des salaires qu'ils ont perdus durant l'arrêt de travail. Le gouvernement accepte en effet, dans une sorte de protocole type pour le retour au travail, d'accepter comme dépenses admissibles des commissions scolaires les sommes qui seront versées à cette fin.

Partout dans la province, là où les instituteurs étaient légalement en grève jusqu'à ce jour, les associations locales d'enseignants et les commissions scolaires ont discuté hier des conditions de retour au travail des professeurs.

Le conseil général de la CIC a recommandé à ses membres en grève de reprendre le travail dès aujourd'hui, comme le veut le bill 25, mais à la condition que soit signé dans chaque milieu un document de retour au travail.

Ce qui ne devrait pas être tellement compliqué. Car la direction de la CIC a préparé en collaboration avec les autorités gouvernementales un document de base qui constituera un protocole type dont on s'inspirera largement au niveau local.

La vice-présidente de la CIC, Mlle Thérèse Baron, a révélé hier les grandes lignes de ce protocole qui garantit aux enfants le rattrapage scolaire dont ils ont besoin et qui accorde aux professeurs une compensation financière pour les efforts accrus qu'ils devront déployer.

Le protocole distingue d'ailleurs complètement les deux questions. Ainsi, on a voulu éviter qu'on relie les heures ou journées de classe supplémentaires dont les enfants ont besoin pour récupérer la scolarité perdue au besoin parallèle qu'éprouvent les instituteurs de faire du temps supplémentaire rémunéré à double tarif ou tarif et demi.

Au plan pédagogique, le programme de rattrapage sera établi dans chaque école par l'équipe constituée de tous les professeurs et de la direction. Ce programme tiendra compte des besoins à combler dans chacune des matières et établira de quelle façon les professeurs pourront faire rattraper le temps perdu aux enfants.

Le rattrapage sera ainsi une œuvre collective qui mobilisera toutes les ressources de l'école. Cette formule coopérative a été retenue de préférence à des solutions prévoyant par exemple que chaque professeur donne une quantité fixe d'heures de cours additionnelles. Mlle Baron a expliqué qu'en remettant à l'école la responsabilité du rattrapage, on respectait l'esprit du règlement numéro un du ministère de l'éducation.

Le programme de rattrapage conçu dans chaque école sera soumis pour approbation aux autorités compétentes de la commission scolaire; en outre, pour enlever le tout, un comité provincial a été formé, et préparera une circulaire de directives à l'intention des commissions scolaires et de leur personnel. Ce comité compte un représentant de la CIC, un représentant de la Fédération des commissions scolaires et un délégué du ministère de l'éducation, en l'occurrence le sous-ministre Arthur Tremblay.

Quant aux compensations financières que réclamaient les enseignants, le protocole prévoit que les commissions scolaires pourront faire reconnaître comme dépenses admissibles aux subventions d'équilibre budgétaire 70 pour 100 des salaires perdus par les professeurs durant leur grève.

Voir page 5: UN DOCUMENT DE RETOUR

C'est surtout la crainte d'une élection qui a amené la CIC à renoncer à la grève prolongée

QUEBEC. — C'est pour éviter que le gouvernement ne déclenche sur-le-champ une élection générale que le conseil provincial de la CIC, la rage au cœur, a finalement renoncé à recommander la poursuite de la grève générale de ses 51.000 membres.

Les dirigeants de la Corporation des instituteurs catholiques ont dû ramener à l'échec leur tentative de courir pour amener les quelque 100 délégués du conseil provincial à accepter cette proposition. C'est à l'issue de 15 heures de séance que le conseil a finalement adopté à l'unanimité une recommandation demandant aux professeurs en grève de se conformer à la loi et de ramener à l'échec la grève de 24 heures déclenchée vendredi dernier.

Plusieurs raisons ont amené les principaux dirigeants de la CIC à faire valoir ce point de vue, fort impopulaire dans les circonstances, chez une forte partie des délégués. Le motif qui paraît le plus clair et le plus fort, c'est qu'après avoir examiné les perspectives probables de toutes les issues, les dirigeants de la CIC ont acquis la conviction qu'en cas de grève prolongée de tous les instituteurs de la province, le gouvernement de l'Union nationale sauterait sur l'occasion pour déclencher des élections générales — avec d'excellentes chances de consolider sa majorité au parlement sur le dos des instituteurs. Et c'est une éventualité qu'on a voulu éviter à tout prix.

Un incident survenu samedi, en fin d'après-midi, confirme cette impression. M. Laliberté a en effet été hué lorsqu'il s'est adressé en plein air à une foule de quelque 500 instituteurs de la région de Chambly venus manifester devant l'Académie de Québec où siègeait le conseil provincial. Les manifestants, venus à Québec à l'encontre de la volonté des dirigeants de la CIC, ont crié à leur président "Tu rampes, tu rampes!" lorsque ce dernier leur a annoncé qu'il fallait renoncer à la grève générale. Outre la crainte d'une élec-

Lesage met le peuple en garde contre le danger que court le Québec après... le bill 25

25. Car, a-t-il lancé aux 1.200 personnes qui l'ont écouté avec attention durant plus d'une heure, "si une loi injuste a été adoptée dans un secret et un qu'est-ce qui vous attend dans d'autres secteurs demain?"

Entouré des principales vedettes du parti — MM. Lévêque, Gérin-Lajoie, Laporte, Wagner et Courcy — le chef libéral a dénoncé la tendance à la dictature que manifeste l'Union nationale, selon lui, non seulement par l'imposition brutale d'un carcan aux enseignants, mais encore en "publiant à vos frais la propagande de l'Union nationale" dans les journaux de fin de semaine sans même préciser que celle-ci, a-t-il dit, émanait du ministère de l'éducation ou de l'Office de publicité et d'information.

Aux enseignants, M. Lesage a demandé, non pas de cesser la lutte contre cette "loi inacceptable", mais de s'élever au-dessus de "la rancœur" que leur inspire la gifle monumentale qu'ils viennent de recevoir du gouvernement. "Il s'est dit convaincu que les professeurs reprendront leur place ce matin dans les écoles, espérant qu'ils rétabliront la communication avec les enfants."

Mais le chef de l'opposition, de même que MM. Laporte et Gérin-Lajoie qui l'avaient précédé à la tribune, a annoncé que la lutte va se poursuivre contre la loi issue du bill 25, car le gouvernement, a-t-il dit, en refusant de disjoindre le projet de loi en deux mesures distinctes, en suspendant les droits des enseignants, "a été brutal et s'est servi des enfants comme étagère pour faire avaler une politique mal pensée, établie unilatéralement."

A son auditoire, qui emplissait la salle de l'école Marie-Charlotte-de-Lanaudivère et débordait à l'extérieur où des haut-parleurs permettaient d'entendre les discours, M. Lesage a donné l'assurance que son parti poursuivra, dans la légalité, la lutte contre la loi sanctionnée vendredi.

"Nous ne serons satisfaits, et la population ne sera satisfaite que quand le dialogue aura repris, que quand le plus grand degré possible d'unanimité sera réalisé sur un régime de conventions collectives pour les enseignants."

A cet égard, M. Lesage s'efforcera avec ses collègues d'amener le comité parlementaire de l'éducation à reprendre en profondeur l'étude de tous les problèmes soulevés à l'élaboration d'un nouveau régime de conventions collectives dans le secteur de l'enseignement.

"Nous continuerons à protester tant et aussi longtemps que le gouvernement voudra procéder par décrets. Il n'est rien de plus dangereux qu'une majorité qui se sert de son

nombre pour écraser et piétiner les droits. Les enseignants et toute la population avec eux continueront à protester dans la légalité..."

Voir page 5: Lesage

Laporte: cette loi est comme un iceberg...

JOLIETTE (de notre envoyé spécial) — "La bataille du retour à l'école semble terminée... mais la bataille contre la loi issue du bill 25 continue dans tous les coins de la province tant que nous n'aurons pas obtenu justice pour toutes les parties intéressées."

Par ces mots, M. Pierre Laporte accentuait hier le climat électoral qui caractérise l'action des libéraux au lendemain de l'adoption de la "loi assurant le droit des enfants à l'éducation et instituant un nouveau régime de conventions collectives dans le secteur scolaire."

"Nous avons continuellement exprimé l'avis que nous sommes pour le retour en classe, mais contre le retour en arrière", a dit M. Laporte qui a comparé le bill 25 à un iceberg dont les deux tiers sont immergés. Après avoir soutenu que le titre même de cette loi tient de la propagande — "loi assurant le droit aux enfants, etc..." — M. Laporte a rappelé que le tableau des traitements dont le bill était assorti comportait 150 salaires différents, et l'on voit, a-t-il dit, que nous approprions cela sans plus d'étude!"

La portion immergée de l'iceberg, a dit le whip du parti, est faite de cette partie de la loi qui impose aux enseignants un régime au sujet duquel ils n'ont pas été consultés; cette partie qui suspend le droit de grève et limite le droit de négociation.

Cette loi oblige les enseignants à rentrer dans les écoles, mais "aucune loi ne peut les obliger à rentrer contents". Et que penser du recrutement pour l'avenir. Il est en partie compromis par cette loi.

Le bill 25, a dit M. Laporte, est une menace à l'éducation, une menace au syndicalisme, une menace au système démocratique, une menace au pluralisme. Et quelle sera la prochaine victime? a-t-il demandé. L'UCC? la CSN?

Vietnam: lourdes pertes du Vietcong

SAIGON — Sept cent quarante-six Vietcong ou Nord-Vietnamiens ont été tués, dix autres faits prisonniers, dans la seule province de Quang Ngai, entre le 14 et le 19 février, indiquent de source officielle gouvernementale.

Ce bilan est celui de l'opération commune menée à 20 kms au nord-ouest de la ville de Quang Ngai (330 kms au nord-est de Saigon) par des troupes gouvernementales et les "marines" coréens et américains.

La plupart des engagements ont eu lieu entre Coréens et Vietnamiens d'une part, le Vietcong d'autre part.

C'est l'aviation et l'artillerie qui ont causé le maximum de pertes dans les rangs ennemis, précisent-on.

Les pertes gouvernementales et coréennes sont qualifiées de "modérées". Un important armement a été saisi: un mortier de 82 millimètres, cinq mortiers de 60 millimètres, un canon de 57 millimètres sans recul, une mitrailleuse de trente, deux fusils mitrailleurs, treize mitrailleurs, trois bazookas et 67 fusils.

Poursuites des bombardements

D'autre part, les routes entre Dien Bien Phu et Hanoi ainsi que celles qui sillonnent le sud du Nord-Vietnam ont constitué les objectifs principaux de l'aviation américaine dont l'activité a été réduite par les mauvais temps.

Pour sa part, l'aéronavale a concentré ses attaques sur le trafic côtier. Quarante-sept embarcations ont été détruites ou endommagées. Au Sud-Vietnam, les "B-52" ont effectué quatre missions durant la nuit de dimanche à lundi. Le premier objectif visé se trouvait à 60 km de Hué, au Centre-Vietnam, deux autres sur les Hauts-plateaux, à l'ouest de Kontum, sur la frontière cambodgienne, le quatrième, dans la province de Phuoc Tuy, à 58 km à l'est de Saigon.

Gilles GARIÉPY

Le gouvernement veut vendre sa loi à l'opinion

par Réal PELLETIER

Le gouvernement a lancé en fin de semaine une campagne de propagande soudaine et massive par les journaux, la radio et la télévision pour exposer les mérites du bill 25. Le premier ministre lui-même, faisant preuve d'une disponibilité inhabituelle envers les agents d'information, a répondu aux questions d'auditeurs anglophones pendant une heure et demie à Radio-Canada hier soir, profitant de cette tribune pour lancer une sorte de défi aux enseignants: "Le temps est venu pour les enseignants, a-t-il dit, de montrer s'ils sont capables de vraie grandeur... Je refuse quant à moi de croire qu'ils se vengeront sur les enfants."

La campagne de propagande dans les journaux et sur les ondes a été déclenchée sur le coup de la signature, par le lieutenant-gouverneur en conseil, de la loi controversée. La plupart des quotidiens du Québec ont reproduit l'annonce du gouvernement dans leur édition de samedi et ont répété l'annonce dans leurs éditions d'aujourd'hui (voir le présent journal, page six). Au moins deux hebdomadaires à grand tirage de fin de semaine ont aussi publié l'annonce. Des messages du gouvernement dans la même veine ont également été répétés à fréquence régulière sur les ondes des postes de télévision et de radio privés au cours des journées de samedi et dimanche. Au seul poste CKAC de Montréal, l'annonce est passée au moins 12 fois en deux jours.

La transmission des textes de propagande aux divers médias d'information s'est faite par l'intermédiaire de l'agence privée SOPEQ, ou Société de publicité du Québec, qui dispose d'une entente de service avec la maison Young and Rubicam, l'une des plus importantes maisons de publicité des États-Unis qui possède une filiale à Montréal. Cette combinaison SOPEQ-Young and Rubicam qui a assuré la publicité et la propagande de l'Union nationale, lors de la campagne électorale du cinq juin. SOPEQ est la propriété de M. Gaby Lalonde, qui est également vice-président à Montréal de l'and R.

Le texte publicitaire publié dans les journaux n'est pas une reproduction du bill 25, ne serait-ce qu'en partie, mais bel et bien une interprétation de cette loi. Il souligne les "garanties" qu'elle offre "aux enfants", "aux enseignants", puis "à tous les citoyens du Québec". Il n'existe pas d'ambiguïté: il ne s'agit pas seulement de faire connaître à la population le contenu d'une loi importante, mais bien de justifier la position du gouvernement en place dans cette affaire. A preuve, cette phrase en caractères gras apparaissant à la fin de l'annonce: "Le gouvernement du Québec a suivi la seule voie possible." Le texte se termine par ces mots: "Il (le gouvernement) a pris ses responsabilités en vue du bien commun. Pour ce faire, il lui a fallu suspendre temporairement le droit de grève des enseignants et les

Voir page 5: Le gouvernement

Les Franco-Ontariens réclameront des écoles secondaires françaises intégrées au réseau public neutre

OTTAWA — Par 438 voix contre 44, un congrès représentant la population franco-ontarienne a décidé pendant le week-end que les Franco-Ontariens réclameront désormais du gouvernement de la province l'établissement d'un réseau d'écoles secondaires bilingues ou françaises intégrées au système scolaire public, c'est-à-dire non confessionnel.

Le vote a été adopté au congrès des Franco-Ontariens convoqué par l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario et qui s'est tenu durant toute la journée samedi à huis clos.

M. Roger Séguin, président de l'ACFEO, a déclaré aux journalistes à l'issue du congrès que le vote représente un tournant dans l'histoire des Franco-Ontariens parce que depuis 1910, l'Association d'éducation réclamait des écoles confessionnelles.

Spécifiquement, le résultat du vote, pris par scrutin secret, autorise l'exécutif de l'ACFEO à entamer des négociations avec le ministère on-

tarien de l'éducation en vue de l'établissement d'écoles secondaires où le français sera utilisé comme langue d'enseignement dans la plupart des matières du curriculum.

L'exécutif de l'ACFEO est mandaté afin de présenter au ministre de l'éducation, M. William Davis, un mémoire proposant l'établissement d'écoles secondaires qui seraient le lien entre l'enseignement dispensé par les écoles relevant des Commissions des écoles séparées d'Ontario et les deux universités bilingues de la province, l'université d'Ontario et l'université Laurentienne de Sudbury.

M. Séguin a souligné que, dans sa demande au gouvernement en faveur d'écoles publiques françaises, l'exécutif de l'ACFEO formulera certaines exigences quant à l'enseignement religieux, savoir, des garanties qui assurent la mise en vigueur d'une loi existante qui prévoit un enseignement religieux dans les écoles secondaires publiques durant une heure chaque semaine.

Invité à dire quelles formes ces garanties pourraient revê-

tir, le président a répondu: "Un comité d'études sera créé pour examiner cette question mais nous pensons déjà à une représentation adéquate et efficace des Franco-Ontariens au sein des Commissions des écoles secondaires". En Ontario, les commissaires d'écoles pour le niveau secondaire sont nommés, non élus.

En réponse à une question, M. Séguin a déclaré que, se fondant sur des rencontres antérieures avec le ministre on-tarien de l'éducation, dont la dernière a eu lieu le 26 janvier, il est confiant que le gouvernement de la province répondra favorablement à la demande en faveur d'écoles françaises publiques.

Dans une communication au congrès, qui réunissait des représentants de tous les groupes et associations de Franco-Ontariens, le président de l'ACFEO a déclaré: "Dans le contexte actuel, tant au pays que dans la province, de nouvelles voies semblent s'ouvrir pour nous du point de vue de la langue française."

Il a souligné que, du point de vue de la majorité des Fran-

co-Ontariens, la solution idéale au problème scolaire de la population francophone d'Ontario est l'école secondaire confessionnelle avec un éventail élargi offrant les diverses options, donc la continuation du système d'écoles séparées jusqu'à la 13e année. Actuellement les commissaires des écoles séparées ont une responsabilité sur l'enseignement dispensé de la 1ère à la 10e année de scolarité.

Il a expliqué que cette solution pouvait demeurer comme un idéal tandis que, sur le plan pratique, les Franco-Ontariens réclameraient des écoles secondaires françaises.

Le vote a révélé que la majorité des délégués se sont ralliés à ce point de vue, après une discussion que des congressistes ont qualifiée de vive. Après le vote, les 44 délégués qui avaient déposé un bulletin négatif se sont ralliés à main levée à la majorité, faisant ainsi l'unanimité sur la discussion de la langue française et de la religion catholique dans la demande en faveur d'écoles secondaires pour les Franco-Ontariens.

La maladie de M. Robarts n'exclut pas la possibilité d'élections en Ontario

LONDON. — Le premier ministre Robarts de l'Ontario a déclaré, au fin de semaine que sa maladie des derniers jours n'exclut pas la possibilité d'élections provinciales au printemps et n'aura aucun effet sur son propre avenir politique.

M. Robarts a été hospitalisé mardi dernier, parce qu'il souffrait d'une hémorragie interne apparemment due à un ulcère. Il a reçu vendredi deux reporters représentant la galerie de la presse de Toronto et en a profité pour dissiper les rumeurs qui circu-

laient au sujet des élections provinciales et des possibilités de sa démission prochaine.

Au sujet des élections, le premier ministre a dit que leur date n'avait pas encore été arrêtée au moment de son hospitalisation, et que celle-ci

ne change en rien les données du problème.

D'autre part à Ottawa samedi le nouveau chef libéral de l'Ontario, M. Robert Nixon, a invité ses partisans à se préparer à une élection générale dès le début du printemps.

ÉDUCATION DES ADULTES SURVEILLANTS REGIONAUX T.N.-O.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES
Ministère des Affaires
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
SURINTENDANT DE DISTRICT
FORT-SMITH
Traitements jusqu'à \$14,000
SURVEILLANTS, FORT-SMITH, YELLOWKNIFE, INUVIK
Traitements jusqu'à \$11,300

En plus des traitements indiqués, une indemnité d'isolement est versée. Par exemple, à Fort-Smuth et à Yellowknife \$1,100, à Inuvik, \$1,860. Ces taux s'appliquent à un employé marié occupant un logement mobile du gouvernement, pour lequel on perçoit un loyer raisonnable.

On invite les demandes des diplômés d'université, de préférence avec formation professionnelle en éducation, qui ont de l'expérience dans le domaine de l'éducation des adultes et qui désirent participer à l'avancement des populations indiennes et esquimaudes du T.N.-O. Plusieurs adultes de ces groupes n'ont pas eu l'occasion de fréquenter l'école, et de connaître les changements sociaux, économiques et culturels qui se produisent dans le Nord. La majorité veut s'instruire et, ainsi, pouvoir jouer un rôle plus actif dans la mise en valeur du Nord.

Les demandes de renseignements ou les demandes d'emploi sur la formule CSC 100F-27 doivent être adressées à la

COMMISSION DU SERVICE CIVIL
OTTAWA 4, ONTARIO
Mentionner le numéro de concours 67-441-2

DESSINATEUR EN ARCHITECTURE

ayant 5 ans d'expérience au Canada ou ARCHITECTE

Les architectes Cinq-Mars & Desmarais

1980 ouest, rue Sherbrooke

Tél. 933-3631

ON DEMANDE AVOCAT

Etude légale bien connue de Montréal recherche avocat ayant au moins deux ans d'expérience dans la pratique générale et devant les tribunaux.

Excellente occasion pour un jeune avocat ambitieux.

Les demandes d'emploi seront traitées confidentiellement.

Ecrire à Case 529, Le Devoir, Mtl.

PROFESSEURS DEMANDÉS POUR ENSEIGNER EN ALBERTA

Professeurs demandés pour enseigner le français et l'anglais au secondaire, pour le 1er mars ou septembre. 28 professeurs. Ecole OKOTOKF — située à 13 milles au sud de Calgary. Catholiques ou non-catholiques. Service de transport à la ville ou location sur place.

Traitements actuels de \$4,000 à \$10,000. Excellentes facilités pour l'enseignement, bonne expérience. Paiement au prorata pour bonnes qualifications. Salaires pour la durée de la clause. 20 élèves par classe en moyenne.

Pour rendez-vous, téléphonez au Principal:

bureau commercial et professionnel
CANADA MEN POWER CENTRE
800, Place Victoria

mardi, le 21 février, à vendredi, le 24 février
THE FOOTHILLS SCHOOL DIVISION
No. 38, HIGH RIVER, ALBERTA

CANADAIR LIMITEE

MONTRÉAL

recherche un

BIBLIOTHECAIRE ADJOINT

On demande un bibliothécaire adjoint pour la bibliothèque de la division du génie comprenant 3 bibliothèques.

Les candidats doivent détenir un diplôme en bibliothéconomie de préférence d'une université canadienne. De l'expérience dans le genre serait un atout. Le candidat choisi se rapportera directement au directeur de la bibliothèque.

Excellent traitement et tous les bénéfices usuels plus indemnité pour frais de déplacement, si requis. Les postulants intéressés sont priés de téléphoner à: 744-1511, poste 5648, ou écrire à: M. R. M. MacDougall, Directeur, Emploi professionnel.

CANADAIR LIMITED

Boite postale 6087, Montréal, Qué.

Comptable en prix de revient

L'un de nos clients recherche un comptable d'expérience en prix de revient pour sa fonderie d'acier établie près de Montréal.

Les candidats à ce poste fort intéressant doivent remplir, sinon toutes, du moins la plupart des conditions suivantes:

- Être de sexe masculin et être âgé d'au plus 35 ans.
- Détenir un baccalauréat en sciences commerciales ou le titre de R.I.A.
- Avoir à leur crédit cinq ans d'expérience ou plus, dont deux années en qualité de surveillant ou de chef de groupe.
- Gagner actuellement entre \$8,000 et \$9,000 par année.
- Connaître suffisamment l'anglais pour comprendre et utiliser cette langue avec facilité, tant dans sa forme parlée que dans sa forme écrite.

Le candidat choisi pour remplir ce poste sera responsable envers le trésorier de l'exécution des tâches suivantes:

- Direction et surveillance d'un groupe d'employés
- Calcul du coût standard de production, préparation des états des écarts de coût et analyse de ceux-ci.
- Etablissement et perfectionnement des coûts standard de production.
- Prévisions de la rentabilité à court et à long terme.
- Etudes particulières relatives au coût de revient.
- Préparation et analyse d'états du contrôle budgétaire portant sur les frais généraux.
- Et, en temps et lieu, Comptabilisation des coûts de production.

Cette entreprise bien établie offre d'excellentes chances d'avancement au futur titulaire de ce poste.

C'est en toute confiance, suivant l'éthique professionnelle, que nous recevons les candidatures à ce poste; les curriculum vitae des postulants doivent faire état des renseignements usuels relatifs à la formation universitaire et professionnelle et à l'expérience acquise. On est prié d'adresser les offres de service comme suit, en y inscrivant la mention "Comptable en prix de revient".

PRICE WATERHOUSE & CIE

6 PLACE VILLE-MARIE
MONTRÉAL 2

Le cardinal Léger rend hommage à la famille terrienne de l'année

Dans le cadre des nombreuses manifestations du 15e salon national de l'agriculture et de l'alimentation, le cardinal Paul-Emile Léger, a rendu hier soir un vibrant hommage à la famille terrienne

de l'année, celle de M. John Bergeron, de Saint-Prime, comté de Roberval, au lac St-Jean.

L'un des premiers colons établis dès 1917 à Saint-Prime, M. Bergeron a, aujourd'hui, neuf enfants, dont sept agriculteurs. Il compte maintenant dans sa famille une cinquantaine de petits-enfants. Quatre de ses fils travaillent sur la terre paternelle constituée en société sous le nom de "Ferme Bergeron et fils limitée". Les responsabilités y sont étroitement partagées: Marcel Bergeron est le secrétaire-gérant de l'entreprise et voit aux champs et à la vacherie; Simon est à la laiterie, tandis qu'Antonin et Jean-Yves s'occupent respectivement de la porcherie et des poulaillers.

Deux autres des fils de M. Bergeron sont établis sur des fermes à Rivière-à-la-Paix, en Alberta, tandis qu'un autre est agronome à Edmonton.

La proclamation de la famille terrienne '67 s'est faite sous la présidence d'honneur de monseigneur Victor Tremblay, P.D., président de la société historique du Saguenay, en présence de M. Clément Vincent, ministre québécois de l'agriculture et de la colonisation et de M. François Eugène Mathieu, ministre d'Etat à la famille, représentant le ministre Jean-Paul Cloutier.

Demain avant-midi, à onze heures, le lieutenant-gouverneur de la province, M. Hugues Lapointe, visitera officiellement le 15e salon national de l'agriculture et de l'alimentation, au centre commercial de Laval. Vers onze heures 45, il décrètera des mentions aux gagnants du concours "machines nouvelles", au deuxième salon national des machines agricoles au palais du commerce de Montréal.

La maison Dual-Lite d'Integrated Lighting Limited, de Montréal vient de terminer l'expédition de 885 appareils d'éclairage d'urgence de 8 volts, alimentés par un accumulateur. Ils seront montés dans les usines et les édifices administratifs de General Motors of Canada Limited, à Oshawa, Ontario. Il semble que cette commande soit la commande intégrale la plus importante exécutée au Canada pour des appareils de 6 volts de fabrication domestique. Ces appareils fabriqués à l'usine d'Integrated à Montréal, furent commandés par l'intermédiaire du service en gros de Canadian General Electric Company.



À L'EXPO:

GRATIS, avec ceci...



L'Expo, c'est l'univers à votre portée pour le prix de votre passeport d'entrée sur la "Terre des Hommes". Une fois rendu, vous pouvez tout visiter gratis. Gratis le transport par Expo-Express! Gratis la visite des cent et quelques pavillons. Gratis les manifestations de fanfares, troupes d'amateurs et les spectacles à la Place des Nations! Gratis l'utilisation des tables à pique-niques et des bancs publics! Vous pourrez vraiment voir l'univers pour seulement le prix de votre passeport. Et vous n'aurez pas trop de six mois pour tout voir! Préparez dès

maintenant votre Expo. C'est un rendez-vous avec l'univers. Passeports En vente partout: dans les caisses populaires, banques, agences de voyages, compagnies de transport, grands magasins, clubs sociaux, syndicats ouvriers et partout où l'on arbore l'emblème de l'Expo 67. Livrets-primés Vous économisez 33 1/3% en les achetant maintenant. Renseignez-vous partout où l'on vend des passeports pour l'Expo 67. Logement LOGEXPO garantit de vous trouver un logement répondant à vos besoins et moyens. Les prix

sont contrôlés par le gouvernement. Ecrivez à: Logexpo, Expo 67, Montréal. Festival mondial Pour recevoir tous les renseignements au sujet du programme et des billets, écrivez au Service de la publicité du Festival mondial, Expo 67, Cité du Havre, Montréal.

expo67
MONTRÉAL CANADA
Exposition Universelle et Internationale de 1967
Montréal, Canada, 28 AVRIL-27 OCTOBRE 1967



PALMARÈS DE FLORENCE

Un premier prix à Gilles Groux

FLORENCE — Le jury du festival des peuples de Florence pour films ethnographiques et sociologiques a attribué à l'unanimité le premier prix absolu à "Temps de Loucote" de Peter Gessner (Etats-Unis).

Les prix suivants ont été également décernés :

Premier prix de la section scientifique : "Connaissance de la condition humaine dans un contexte archaïque" à "Fouina" d'Igor de Garine (France).

Premier prix de la section cinématographique à "Un jeu si simple" de Gilles Groux (Canada).

La coupe "Agis" (Association générale italienne du spectacle) a été attribuée à "What's Happening" de Antonio Branca (Italie).

Des mentions spéciales ont été décernées à "Fin de la piste" de Donald B. Hatt (Etats-Unis) et "Knud" de Jørgen Ross (Danemark).

La "Plaque de la critique" a été attribuée à "Les dernières lettres" de Chari Stojewicz et Sahwa Kuliz (Union soviétique).

Faits divers

La famille de Paul Comtois poursuit la province en dommages

QUEBEC — Une action en dommages de \$80,474.75 a été intentée par les héritiers de l'ancien lieutenant-gouverneur de la province, M. Paul Comtois, contre le procureur général de la province.

M. Comtois est mort le 21 février 1966 dans l'incendie du Bois de Coulange, résidence des lieutenants-gouverneurs.

La requête attribue l'incendie à un système inadéquat pour la protection contre les incendies, à l'absence d'un système d'alarme et à une méthode insuffisante de surveillance.

L'action a été intentée notamment pour les pertes que la famille a subies au cours du désastre.

Outre Mme Comtois, les demandeurs sont M. Pierre Comtois, en sa qualité d'exécuteur testamentaire ainsi que Mireille et Jean Comtois.

Important vol de tableaux à Zurich

ZURICH — Un dispositif extrêmement serré de surveillance a été mis en place par les polices municipales et cantonales après le vol des tableaux de maîtres commis samedi. Les routes sont contrôlées, les postes frontières alertés.

Le nom de la firme cambriolée a été rendu public dimanche après-midi. Il s'agit de la société "Elite Film", installée dans la Mojenstrasse, et spécialisée dans l'importation et la location de films.

On possède très peu de détails sur l'enquête menée par la police zurichoise. On sait seulement que les cadres des tableaux ont été laissés sur place.

Les motifs du vol laissent perplexes les enquêteurs, comme dans tous les cambriolages de ce genre : le Rubens et le Jordaens, considérés comme authentiques, sont évidemment catalogues de longue date et d'un "écoulement" difficile.

Le Rubens, une "décapitation de Cyrus", était assurée pour un million de francs. Ont été également volés, une "Tête d'apôtre" de Jakob Jordaens, assurée pour 400 mille francs, une toile de Ferdinand Todler assurée pour 50 mille francs, et un "Retour de bal masqué" de Daumier assurée pour la même somme.

Les cambrioleurs ont même emporté une vieille machine à calculer.

Les pires tragédies

Au nombre des pires tragédies du week-end au Canada :

A Sayward, près de Campbell River, en Colombie-Britannique, une collision a fait cinq morts. Sayward est siu à une quarantaine de milles de Campbell River, sur l'île de Vancouver.

A l'autre bout du pays, à Aylesford, en Nouvelle-Ecosse, également cinq personnes sont mortes mais dans l'incendie d'une maison familiale. Les victimes sont les parents et trois enfants.

En Ontario, à Welland plus précisément, trois personnes sont mortes et une autre lorsque leur automobile a été heurtée par un train du CN.

Une enquête sur la "Cosa Nostra"

WASHINGTON — Une commission d'enquête présidentielle.

La découverte de l'Amérique : nouvelle thèse

LONDRES. — 322 ans avant Christophe Colomb, un prince gallois, Madoc Ab Owain Gwynedd, a découvert l'Amérique. Il a traversé l'Atlantique avec deux bateaux et 50 hommes d'équipage, et a débarqué près d'Alabama, dans le golfe de Mexico en 1170.

C'est ce qu'affirme l'historien anglais Richard Hakluyt dans un livre consacré à cette question. Selon lui, il existait encore au siècle dernier une tribu d'Indiens "gallois", dont le dialecte et le système religieux rappelaient de façon saisissante ceux de leurs ancêtres celtiques.

On craint à Londres que cette découverte ne soit un peu tardive car le professeur Chou Shien Chi de Pékin, affirmait qu'un moine bouddhiste, accompagné de cinq Chinois, est arrivé au Mexique en l'an 459 après Jésus-Christ.

Aucune rencontre entre la ville et les fonctionnaires

Depuis l'assemblée tenue vendredi par les fonctionnaires municipaux, et leur manifestation devant l'hôtel de ville, il n'y a eu aucun contact entre les dirigeants des grévistes et les autorités municipales.

Les 4,500 employés de bureau de la Ville sont en grève depuis le 30 janvier.

Le RIN fait imprimer des timbres "100 ans d'injustice"

Le Rassemblement pour l'indépendance nationale a mis en place une campagne pour l'objectif la vente de milliers de timbres sur lesquels est imprimé le slogan "100 ans d'injustice".

Les timbres sont vendus \$2 chacun, comme l'indique une annonce du journal L'Indépendance, organe du parti.

L'annonce se lit comme suit : "Quel est votre projet pour le Centenaire? Placez un timbre officiel sur votre correspondance et c'est garanti pour un an."

Une autre annonce invite le public à acheter les plaques du Centenaire. Un dessin représen-

M. André Lanciault, président du syndicat des fonctionnaires municipaux (CSN), a déclaré hier soir que le syndicat transmettra aujourd'hui à la Ville une copie de la résolution adoptée vendredi par les grévistes, par laquelle ils rejetaient une nouvelle fois les offres "finales" de leur employeur. En même

Ioniste Arthur Garami donneront un récital vendredi de cette semaine, en hommage aux compositeurs italiens Busoni et Respighi. L'événement a lieu au 1200 rue McGregor.

Maurice Sauvé, ministre canadien des forêts et du développement rural, est arrivé en fin de semaine à Lima, de retour d'une visite dans les villes d'Iquitos et de Cuzco, respectivement situées à l'est et au sud-est du Pérou. Le ministre canadien a profité de ce voyage — effectué dans l'avion personnel du président Fernando Belaúnde — pour s'informer de la progression des travaux en cours sur la route dite "de la forêt", entre le versant oriental de la cordillère des Andes et la forêt vierge.

Aujourd'hui : Au Canadian Club de Montréal, ce midi, le ministre du commerce, Robert Winters. Le sujet : "Canada's World Trade Policy". L'assemblée annuelle des Oeuvres de santé du Grand Montréal aura lieu cet après-midi, à 4 heures, dans l'édifice Board of Trade, 44 étage. Au club Kinsmen-Alouette de Montréal, ce soir, le conférencier : Marcel Masse, ministre d'Etat à l'éducation. L'endroit : Club Canadien, 438 est, Sherbrooke.

La fonction publique du Québec vient d'ouvrir un concours pour l'engagement d'un premier groupe de responsables de centres inter-régionaux, au ministère de la famille et du bien-être social. La première tâche qui attend ces responsables consiste à restructurer les unités administratives, puis de coordonner les services du bien-être avec ceux d'autres ministères comme l'éducation, la santé et le travail.

Le gouvernement du Québec vient d'accorder une subvention de \$9,931,335 à l'hôpital Notre-Dame de Montréal. A l'hôpital Ste-Justine, le Dr Pierre-Paul Collin vient d'être nommé directeur du département de chirurgie, en remplacement du Dr Calixte Favreau, démissionnaire.

Pour ceux qui désirent devenir observateur radariste, l'Institut de technologie maritime du Québec offre gratuitement des cours à cet effet à compter de 9 heures demain matin. L'Institut est situé à 126, rue St-Pierre, à Québec.

La semaine nationale de la Jeunesse en marche a été fixée du 14 au 21 avril. Les membres qui seraient au nombre de 200,000, sont invités chaque jour de cette semaine à vivre une expérience dans leur milieu de vie.

Les autorités de l'Institut de technologie de Montréal sont convaincues que les étudiants ne sont pas suffisamment renseignés sur l'éventail des possibilités de formation professionnelle au niveau de la technologie. Dans cette perspective, l'Institut a organisé des séances d'information sur les métiers de la technologie qui se tiendront à 20 h, les 24 février, 7 et 14 mars prochains. Les étudiants connaîtront mieux par là quelles sont les possibilités dans l'industrie.

Le Service culturel italien de Montréal annonce que le pianiste Charles Reiner et le violoniste

Selon un procureur de la Nouvelle Orléans

D'autres arrestations auront lieu par suite de l'assassinat de John Kennedy

LA NOUVELLE ORLEANS — Le procureur Jim Garrison a déclaré samedi qu'un complot avait été machiné à la Nouvelle-Orléans et qui a effectivement entraîné l'assassinat du président Kennedy. L'avocat a ajouté que des arres-

tations seront faites très prochainement.

Garrison a soutenu que le meurtre du président a impliqué d'autres personnes en plus de Lee Harvey Oswald. Répondant à une entrevue, l'avocat a émis l'opinion qu'il ne fait pas de doute que la Nouvelle-Orléans a joué un rôle dans le projet d'assassinat.

Jim Garrison a précisé quelque peu sa pensée, en affirmant que le rapport War-

ren n'est pas exact. L'étude juridique de Garrison aurait mené une enquête dans l'affaire et se serait rendu compte qu'Oswald n'a pas agi seul, le 22 novembre 1963.

Garrison a donné l'assurance à la Presse Associée qu'il connaît les noms de ceux qui ont participé à la première entente délictueuse. "Nous n'avons pas l'intention", dit-il, "de perdre du temps et nous allons le

prouver. Des arrestations seront effectuées, des accusations portées et les coupables condamnés."

Loi anti-complot

L'avocat a expliqué que son étude a juridiction dans l'affaire, en vertu d'une loi de l'Etat de Louisiane "qui interdit tout complot".

A ceux qui lui demandaient pourquoi il avait entrepris son enquête, M. Garrison a répondu : "Au mois de novembre, j'ai commencé mon enquête parce qu'Oswald avait passé six mois à la Nouvelle-Orléans peu avant la mort du président. Puis j'ai lu les 26 tomes du rapport Warren, qui ne répondait pas à toutes les questions. C'est alors que j'ai commencé mes recherches, qui m'ont fait découvrir de nouvelles pistes qui elles-mêmes m'en ont indiqué d'autres."

La nouvelle de l'activité de l'avocat Garrison dans l'affaire Kennedy a été communiquée vendredi dernier, par le journal New Orleans States-Item, avec tous droits réservés. M. Garrison a expliqué que l'enquête progressait rapidement, jusqu'à ce qu'elle soit ouvertement signalée au public.

Au cours d'une conférence d'information, juste après la publication de l'article, M. Garrison avait refusé tout commentaire. Puis il a déclaré qu'un prisonnier, détenu dans une prison locale, sera désormais menacé de mort par suite de l'indiscrétion des journalistes.

Le States-Item est d'avis que Miguel Torres, âgé de 26 ans, de nationalité cubaine, habitait à quelque distance d'Oswald pendant le séjour de ce dernier à la Nouvelle-Orléans. Torres aurait été emmené de la prison de l'Etat, à Angola, le 30 janvier, pour être détenu à la prison locale de Orleans Parish.

Manchester

L'auteur de l'article dit que Torres purge actuellement trois sentences concurrentes de neuf ans de détention pour vols. En outre, le prisonnier est connu pour avoir contribué à l'enquête du procureur Garrison.

Commentant le nouveau livre de William Manchester sur l'assassinat du président, M. Garrison a fait remarquer que Manchester n'était pas sur les lieux du meurtre. "Je n'y étais pas moi non plus," a poursuivi Garrison, "mais mes enquêteurs ont consacré beaucoup plus de temps à chercher la vérité que Manchester a pu le faire et je suis persuadé que Manchester ne connaît pas la vérité."

Garrison croit-il qu'une nouvelle enquête fédérale devrait être entreprise? Il répond que pas une seule, mais plusieurs enquêtes pourraient avoir lieu en même temps.

Samedi, le States-Item annonçait que les enquêteurs de Garrison sont à la recherche d'un matamore de nationalité cubaine, qui aurait fait partie d'un groupe de Cubains, dont l'emploi du temps, le 22 novembre 1963, aurait été de rester caché derrière un placard publicitaire situé sur la route du défilé présidentiel, à Dallas.

Pour le MEILLEUR repas au BIFTECK c'est chez

Moishe's STEAK HOUSE

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent — Permis complet — VI. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

COMMENT SE RETIRER À 35 ANS

C'est facile. Des milliers d'hommes et de femmes le font chaque année, dans tous les domaines. Il s'agit de ne plus lutter, de ne plus progresser, de ne plus avancer, de ne plus s'améliorer. Il suffit de se dire "né pour un p'tit pain", de subir la vie, d'endurer son sort, d'exister, sans plus. Il n'y a qu'à se rendre au travail chaque jour, à retirer une paye chaque semaine, à prendre des vacances chaque année.

Ces gens-là sont retirés, mais personne ne le sait, ils attendent une promotion qui ne vient pas. Et ils se demandent pourquoi.

Moi aussi, j'étais en train de me retirer à 35 ans, lorsqu'un jour un ami me prêta le volume : "Arrêtez d'avoir peur! Et croyez au succès!" de Jean-Guy Leboeuf.

Ce fut le début d'une merveilleuse aventure. Je fus tout d'abord convaincu par la préface de Me René Paré et par celle du chanoine Albani Mélançon.

Et toutes les pages suivantes m'ont vite donné le goût de me réveiller, de sortir de ma routine et de stimuler ma volonté.

C'est dans ce volume que j'ai découvert l'existence de l'Institut de Personnalité. Je m'y suis rendu avec empressement, désireux de connaître des techniques nouvelles en culture humaine et maîtrise de soi.

J'y ai rencontré des hommes et des femmes, de 20 à 80 ans, désireux comme moi de se renouveler, de se donner une raison de vivre, de retrouver la flamme de la confiance et de l'enthousiasme.

J'y ai vu des gens développer des qualités innées qui peuvent faire d'eux des réalisateurs, des chefs, des organisateurs.

J'y ai vécu une expérience tellement enrichissante que j'ai cru y entrevoir l'étincelle qui permettrait à tout notre peuple de se sentir bien chez lui, heureux et prospère, sûr de pouvoir se réaliser entièrement. Car l'important, ce n'est pas d'avoir un beau jeu, mais de bien jouer celui que l'on a.

Vous désirez sans doute acquérir vous aussi ces atouts nécessaires pour faire un succès de votre vie : culture humaine et maîtrise de soi. Alors, faites confiance à l'Institut de Personnalité, au Palais du Commerce : depuis 1954, près de 10,000 gradués ont profité de ces techniques modernes.

Téléphonez immédiatement à 842-8186, demandez plus de détails, prenez rendez-vous pour une démonstration gratuite mardi, le 21, ou jeudi, le 23 février, à 8 heures p.m., au Palais du Commerce, suite 219 (veuillez entrer par 1600 Berri et prendre l'ascenseur). Venez en MÉTRO, descendez à la station Berri-Dumontigny et prenez la sortie Ontario. Agissez tout de suite, avant que le prochain groupe ne soit commencé. Et vous comprendrez pourquoi Dieu ne fait pas compléter sa création par des peureux, mais par des braves!

PROCEDEZ-VOUS CES

SUCCÈS RETENTISSANTS

SUR DISQUES

SELECT

UN JOUR UN JOUR

DE STÉPHANE VENNE

UNE CURIEUSE CHANSON
JE TE REVIENTS CE SOIR
UNE VIE
CENT DEGRÉS À L'OMBRE
CES TEMPS DE JEUNESSE
QU'EST-CE QUI T'ARRIVE

MONO \$4.45 STÉREO \$5.45

Astérix

ENFIN AU CANADA

DISQUES POUR ENFANTS DE TOUS ÂGES

\$3.45 ch. mono seulement

Ed. Archambault INC.

500 est, rue Ste-Catherine tél: 849-6201
FACE À LA STATION BERRI



Aussi ravissante que Célestins

L'EAU DE VICHY CÉLESTINS, une eau diététique légèrement thérapeutique remet en appétit un estomac paresseux. Eau minérale alcaline absolument naturelle, VICHY CÉLESTINS convient à tous les enfants comme aux adultes. IMPORTÉE DE FRANCE, CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.

Méfiez-vous des imitations, exigez toujours

VICHY CÉLESTINS

l'eau qui fait... du bien!

32 OZ. 59¢ — 16 OZ. 39¢ — 8 OZ. 2 pour 49¢

L'élégance en bras de chemise...

Mais oui, il est fort possible de paraître tout à fait élégant sans votre veston à la condition d'avoir confié votre chemise aux bons soins de Jolicoeur, la maison au service impeccable.

Jolicoeur

Depuis 1907

LA. 1-2161

100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

Succursale au centre d'achats Rockland

VIENT DE PARAÎTRE... AUX EDITIONS DU JOUR

LE CHANT DE L'IROQUOISE

POÈMES D'ANDRÉE MAILLET

● POUR DECOUVRIR LES MONDES DE L'AMOUR ET DE LA MORT

En vente partout à \$2.00 — Distributeur : La Cie de Distribution de La Patrie, 397, Place de Louvain, Montréal 11 — Tél: 874-7394

VIENT DE PARAÎTRE AUX EDITIONS DU JOUR... Dirigées par Jacques Hébert 3411 ST-DENIS, MONTREAL VI. 9-2228

La loi 25 : jour 1

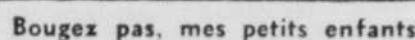
Le Québec doit engager la bataille de l'immigration

MONTREAL, LUNDI, 20 FEVRIER 1967

LE DEVOIR

ANNONCEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Le
deux : 12 mois \$23.00, 6 mois \$12.00, 3 mois \$7.00. Affiches
A4 : 12 mois \$20.00 & 6 mois \$11.00. 3 mois \$6.00. A l'étranger
12 mois \$35.00 & 6 mois \$18.00. Edition du samedi : 12 mois
ministère des postes a autorisé l'affranchissement en tant que
et l'envoi comme objet de la classe de la présente
on.

Claude RYAN

lettres au **DEVOIR**

Le cas des fonctionnaires de la métropole

R. THIBAUT,
gréviste,
S.F.M.,
Montréal.

Le fonctionnaire au paradis... un mythe

Quant à l'Empire Steinberg qui s'est créé et développé dans la province de Québec, qui a permis ce développement spectaculaire sinon nos frères canadiens-français. Vous n'avez qu'à permettre la vente de

L'improbable désarmement

e vingt ans que

dans le monde

L'évolution du rapport des forces mondiales, le rapprochement américano-soviétique, la détente générale en Europe, dont sans doute faciliter l'adoption de nouvelles et importantes mesures pour ralentir la course aux armements et pour empêcher la dissémination des armes de destruction massive. Il semble toutefois que cela se fera plutôt par voie de traités entre grandes puissances — auxquelles adhérent ensuite de nombreux autres pays — que par celle d'accords internationaux. Mais le véritable désarmement attendra encore longtemps.

J.M.L.

Le conflit scolaire ayant pris fin ce matin, avec le retour en classe des enseignants un peu partout dans la province, nous avons cru bon de cesser la publication des lettres traitant des grèves ou menaces de grève dans ce secteur. Ces "lettres au Devoir" ne seraient plus guère d'actualité. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs dont les propos n'ont pu paraître en temps utile. Nous avions d'ailleurs accumulé un volumineux courrier sur d'autres sujets qu'il nous faut maintenant publier.

Réponse à M. Marchand

En terminant, je voudrais répondre brièvement aux deux arguments apportés par M.

ne redeviendront plus ce qu'ils étaient. Ils sont de plus en plus indifférents aux appels des sirènes. M. Marchand ferait mieux de réviser ses procédés ou son plan d'action

ORTIN,

Les maîtres

(Suite de la première page)

la loi issue du bill 25. Or, le mémoire d'entente est un protocole ajouté à la loi en fin de semaine.

M. Davidson s'est ouvert de ses difficultés à M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'éducation, qui lui aurait conseillé le retour en classe ce matin, avec la promesse que le mémoire d'entente serait négocié plus tard. «Cela, a dit M. Davidson, nous ne l'accepterons pas». Il a ajouté que les enseignants seraient ce matin dans les locaux de grève et qu'ils pourraient réintégrer leurs classes à dix minutes d'avis des que la Commission scolaire aura bien voulu signer le mémoire.

De leur côté, les 1.500 enseignants catholiques anglophones ne seront pas en classe ce matin: ils seront réunis en assemblée générale pour décider ce qu'ils feront. Un porte-parole de la Fédération de Catholic Teachers a cependant indiqué que les membres de ce syndicat sont prêts à continuer la grève mais leur faudra tenir compte de la décision des 7.500 membres de l'Alliance, étant donné que les deux groupes négocient conjointement avec la CECM. Il a également souligné que les 1.500 membres de la Fédération peuvent difficilement continuer sous la lutte au nom des 62.000 enseignants québécois touchés par le bill 25.

Du côté des 6.200 enseignants à l'emploi des commissions scolaires protestantes du Québec, les dirigeants de leur association provinciale ont demandé hier aux membres de retourner en classe ce matin. Ils ont renoncé à tenir une deuxième journée d'étude pour protester contre le bill 25, rescindant ainsi une décision qu'ils avaient prise mercredi soir dernier.

Pour continuer la lutte contre cette loi, la Provincial Association of Protestant Teachers a décidé de contester la loi devant les tribunaux en invoquant qu'elle n'est pas conforme à la constitution canadienne. La PAPT continue d'étudier sur quelle base elle tentera d'établir en quoi la loi viole l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La Corporation des instituteurs appuie cette action de la PAPT.

Les dirigeants de la PAPT, réunis hier à Montréal, ont également établi un plan d'action pour continuer la lutte au bill 25. Au moment de mettre sous presse, ce plan n'avait pas été rendu public. On ignore dans quelle mesure ce plan ressemblera ou diffèrera de celui qu'a établi la Corporation des instituteurs catholiques du Québec. Un dirigeant de la PAPT a cependant déclaré que le plan de la CIC ne servirait pas de base à l'étude que devaient faire à cet égard les dirigeants de la PAPT.

Pour ce qui est de la Provincial Association of Catholic Teachers, son président, M. Martin Murphy, a déclaré hier soir que les enseignants anglo-catholiques du Québec qui ne sont pas en grève seront de retour en classe ce matin. La PAPT attend de connaître les décisions que prendront les 1.500 membres montréalais ce matin avant d'étudier les mesures qu'elle entend adopter pour protester contre le bill 25. C'est normal, a expliqué M. Murphy, étant donné que la majorité des membres de la PAPT sont à l'emploi de la CECM (1.500 sur 4.500).

Les 672 grévistes de la régionale Meilleux (Granby) et de ses 13 locales ont décidé hier soir de retourner en classe, et les 176 enseignants de quatre locales de la région de

Chambly ont fait de même. Quant au 515 enseignants de Pointe-Claire, Beaconsfield, des rapports non confirmés indiquent qu'ils aussi avaient résolu de mettre fin à leur grève.

L'assemblée de l'Alliance

Le conseil d'administration de l'Alliance des professeurs de Montréal ont fait à l'assemblée d'hier soir une recommandation en trois points: 1) que l'absence d'entente sur les conditions de retour au travail ne soit pas obstacle à la rentrée en classe; 2) que la grève se poursuive pendant 48 heures afin de protester contre les injustices que le bill 25 fait aux enseignants; 3) que l'Alliance organise une campagne d'éducation auprès de ses membres afin de les amener à démissionner en bloc au mois de juin.

Des négociations se sont poursuivies en fin de semaine entre la CECM et l'Alliance au sujet des conditions de retour au travail. Ce qui inquiète un peu les maîtres, c'est que l'offre de la commission est verbale seulement, elle prévoit la suppression de six congés, le réaménagement des horaires de cours et le paiement aux professeurs de l'équivalent de trois semaines de travail alors que l'Alliance en réclame quatre. La CECM, parce qu'elle ne tombe pas sous le même régime de subventions que les autres commissions scolaires de la province, n'est pas touchée par le protocole-type de retour au travail mis au point en fin de semaine à Québec. En vertu de ce protocole, les enseignants de la CECM récupéreraient l'équivalent de 18,2 jours de salaire.

Enfin, près de 5.000 autres enseignants devaient se mettre en grève vendredi et, devant la grève générale de tous les enseignants du Québec, ont reporté le début de leur grève à ce matin. A la suite de la recommandation de la CIC, tout porte à croire que les cours seront donnés ce matin aux 106.900 élèves concernés. Il s'agit des 3.800 enseignants et 85.000 élèves de tout le territoire du Saguenay et du lac St-Jean (les 4 régionales et les 64 locales); des 560 enseignants et 12.000 élèves de Verdun, en banlieue de Montréal; des 510 enseignants et 8.200 élèves de la régionale Salaberry (Valleyfield et de 12 de ses locales); des 103 enseignants et 1.700 élèves de la régionale Missisquoi (Covansville).

La CIC

(Suite de la première page)

moyen de vengeance contre l'Union nationale. En réponse à la question d'un journaliste, il a ajouté que «l'objectif visé n'est pas de faire sauter certains députés unionistes, mais qu'il est possible que ça puisse avoir ce résultat».

Le président de la CIC a souligné en outre que l'éducation politique n'étant pas une responsabilité exclusive des enseignants, on inviterait tous les corps intermédiaires à participer à leur façon au mouvement de l'éducation populaire. Il a précisé qu'on envisageait de coordonner les efforts de la CIC avec ceux des 108 comités d'action politique de la CSN.

Enfin, M. Laliberté a énuméré divers autres moyens que la CIC utilisera pour «stigmatiser devant la population le bill 25»:

La CIC prolongera jusqu'à la fin de l'année son émission hebdomadaire de 15 minutes sur le réseau privé.

La CIC fera en sorte que l'application administrative du bill 25 soit strictement observée. Elle ne tolérera pas par

Chine

(Suite de la première page)

révolutionnaires à des chefs militaires.

Le «Quotidien du Peuple» publie quant à lui un éditorial paru samedi dans le «Journal de l'Armée de libération» reprochant «aux ennemis de classe de diriger leur fer de lance contre l'armée» sous des apparences ultra-gauchistes.

L'article évoque en détail «les remous contre-révolutionnaires» soulevés au sein du Comité provincial du parti de la province du Foukien et du comité municipal du chef-lieu, Fou-Tcheou, par «certains cadres droitistes agissant de connivence avec les propriétaires terriens et les paysans riches».

L'article met l'accent sur la nécessité «de distinguer le vrai du faux afin d'identifier les ennemis», ce qui paraît constituer effectivement, si l'on en juge par la lecture des journaux et des affiches, l'une des difficultés principales du moment.

L'insistance mise sur l'acuité des luttes en cours dans le Foukien, région qui fait face à Formose, et où l'armée joue nécessairement un rôle plus décisif encore qu'ailleurs, revêt un intérêt particulier.

Accusations contre la Corée du Nord

Enfin, pour la première fois hier, le plus important dirigeant nord-coréen, Kim Ir Sen, chef du parti, est attaqué dans les affiches de Pékin.

Une grande série d'affiches apposées en plein centre de la capitale chinoise le prend violemment à partie, l'accusant de trahir le marxisme-léninisme, de mener une politique révisionniste et d'être un disciple de Khrouchchev.

Depuis la conférence du parti nord-coréen à Pyong-Yang en octobre dernier, les divergences sino-coréennes s'étaient manifestées de plus en plus nettement.

Mais jamais Kim Ir Sen n'avait été attaqué publiquement avec autant de force.

Cette campagne coïncide, constate-t-on, avec la visite effectuée actuellement en URSS par une délégation nord-coréenne dirigée par le vice-président du conseil Kim Ir et rappelle celle qui était dirigée déjà depuis plusieurs semaines contre la direction du parti communiste japonais.

Il y a quelque temps, rappelle-t-on d'autre part, le gouvernement nord-coréen avait dû démentir officiellement des rumeurs répandues à Pékin par voie d'affiches et qui faisaient état d'un complot à Pyong-Yang contre Kim Ir Sen.

exemple le moindre retard dans le paiement des sommes à verser aux professeurs le 1er avril selon la loi.

La CIC utilisera à fond, de concert avec ses associations, la procédure de griefs prévue par le bill.

La CIC continuera de siéger aux quelque 60 comités consultatifs du gouvernement, y compris le comité du plan scolaire, afin de pouvoir réformer la consultation par l'intérieur, r. ais symboliquement ses délégués ne siégeront pas à chaque première journée de travail de chacun de ces comités.

La CIC appuiera l'opposition juridique que la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT) a lancée contre le bill 25. Celui-ci ne serait pas constitutionnel notamment parce qu'il nie aux citoyens et groupes de citoyens le droit de se donner des services supérieurs aux services communs.

Lesage

(Suite de la première page)

Après avoir signalé les «dangers» que court la «démocratie» par suite de l'adoption de cette loi, M. Lesage s'est écrié: «Nous devons crier danger, parce que nous courons un très grave danger, le danger aux hommes de l'Union nationale de réfléchir avant de continuer à nous entraîner sur la pente très dangereuse où ils nous ont engagés».

«Nous sommes une minorité en Amérique du Nord, et si nous ne conservons pas tous nos droits démocratiques, nous sommes mûrs pour la dictature et, éventuellement, pour la disparition. J'espère que le gouvernement se ressaisira et que le premier ministre comprendra qu'il agit contre la démocratie».

Et l'invité tous les secteurs de la population à protester auprès du gouvernement actuel, à lui faire comprendre qu'il est déjà allé trop loin et qu'on ne lui permettra pas de faire un pas de plus sur la route de la destruction de nos libertés».

Puis, répondant à la question que se posait l'auditoire depuis plusieurs minutes, le chef de l'opposition a déclaré que son équipe constitue la solution de rechange, qu'elle est prête en tout temps à remplacer l'Union nationale au pouvoir, à succéder «à un gouvernement coupable de brutalité si ce gouvernement, comme tout le monde s'en rend compte, reconnaît son incompetence». Cette réponse appartient au peuple!

Dans la première partie de son discours, M. Lesage a évoqué toutes les étapes de la bataille du bill 25, depuis la rentrée du 24 janvier jusqu'à l'adoption de la mesure dans la nuit de mercredi à jeudi. Il a rappelé notamment la formule qu'il avait lui-même proposée le 27 janvier dernier, sous forme de sous-amendement à une motion de censure, ou sous forme de motion distincte, aux termes de laquelle il proposait au gouvernement la création d'une commission de médiation, le retour en classe immédiat des enseignants, le renoncement à l'exercice du droit de grève pour deux mois et l'étude d'un régime de conventions collectives, fondé sur une politique salariale, au comité parlementaire de l'éducation. Dès lors, a-t-il dit, il eût été possible de régler la grève, mais le gouvernement n'a rien voulu entendre.

«Certaines personnes, a-t-il dit, nous reprochent d'avoir fait durer le débat trop longtemps sur le bill 25; d'autres nous accusent de ne pas avoir suffisamment combattu la mesure. Mais le rôle de l'opposition, quand il ne lui reste plus rien à faire par le processus démocratique de la majorité parlementaire, consiste ou bien à rendre une mesure moins odieuse ou bien à tenter de l'améliorer. Nous avons donc combattu le bill en 2ème lecture, mais il était clair que le gouvernement voulait profiter de l'état de crise pour imposer unilatéralement, sans consultation, un régime qu'il avait imaginé».

D'ordinaire, a poursuivi M. Lesage, dans un état de crise, le chef d'un gouvernement consulte le chef de l'opposition pour savoir à quelle condition celle-ci consentirait à l'adoption unanime d'une loi.

«Mais, a-t-il affirmé, il était clair que l'UN ne cherchait que sa gloire».

Les libéraux, a-t-il rappelé, ont insisté pour obtenir du gouvernement qu'il présente deux projets de loi, l'un or-

Le gouvernement

(Suite de la première page)

inciter à des négociations provinciales, de façon à régler, une fois pour toutes, l'ensemble du problème scolaire. (Les soulignées ne sont pas le fait du rédacteur qui aurait voulu mettre en relief des termes peut-être contradictoires: ils sont dans l'annonce.)

Pour sa part, le premier ministre Johnson a accepté hier soir — geste que les journalistes qui le suivent n'observent pas souvent — d'exposer au grand jour les raisons qui ont motivé le bill 25. Le chef du gouvernement a répondu pendant une heure et demie aux questions que lui ont posées des auditeurs anglophones d'un bout à l'autre du Canada, à l'émission «Cross Country Check-Up», du réseau anglais de Radio-Canada.

M. Johnson a exprimé sa confiance que bientôt, «les slogans vont disparaître et que les parties en cause se mettront à table». C'est la «partie émotive» du conflit qui prend fin, a-t-il dit. Et poursuivant le dialogue, le premier ministre a lancé une sorte de défi aux enseignants: les professeurs ont «la chance unique» de montrer qu'ils ont une conscience professionnelle... «Le temps est venu pour eux de montrer qu'ils sont capables de vraie grandeur». Le mot «grandeur» était en français dans le discours du premier ministre.

Le chef du gouvernement «refuse de croire que les enseignants se vengeront sur les enfants». Et M. Johnson d'expliquer sa position par l'exemple suivant: «Si 282 patients ne pouvaient pas être opérés parce que les médecins étaient en train de négocier leurs honoraires avec le gouvernement, et que celui-ci leur ordonnait de reprendre leur travail, ces médecins le feraient-ils avec une conscience professionnelle diminuée?»

donnant le retour des enseignants en classe, l'autre instituant un régime de convention collective. Sur le premier, l'opposition était disposée à donner son accord sans hésiter.

«Mais, nous ne pouvions accepter l'acte dictatorial du gouvernement qui voulait imposer ses vues à tout le monde sans les avoir consultés. C'est pourquoi, nous nous sommes battus en comité. Nous avons obtenu que les dernières offres faites par les commissions scolaires puissent être reconnues par un arbitre. Nous avons obtenu aussi que les négociations puissent continuer sur les clauses non monétaires».

Un document de retour

(Suite de la première page)

Les enseignants ont en effet exigé une compensation financière, non seulement parce qu'ils sont appelés à fournir un travail plus intensif d'ici la fin de l'année, mais aussi parce qu'en les privant de l'exercice normal et légal de leur droit de grève, le gouvernement, par sa loi d'exception a modifié les règles du jeu en cours de route et frustré les professeurs en grève de fruits escomptés de leur arrêt de travail.

Le gouvernement s'est apparemment rendu à ces arguments et acceptera aux fins des subventions que les commissions scolaires remboursent 70 p.c. des journées de salaires perdues aux enseignants. Les commissions scolaires demeurent libres d'augmenter ce pourcentage dans le document de retour qu'elles doivent signer avec les syndicats d'instituteurs, mais l'excédent de 70 p.c. sera à la charge des contribuables locaux. Il est probable, a indiqué le vice-président de la CIC, que le gouvernement interprétera ce protocole de manière assez souple pour qu'il puisse s'appliquer même aux instituteurs de la régionale de l'Yamaska, qui n'ont pas repris le travail en vertu de la loi d'exception mais en vertu d'une injonction, il y a déjà quelques semaines.

Quant aux clauses de non-représailles qui figurent généralement dans les documents de retour au travail, elles ne sont plus nécessaires en l'occurrence puisque le gouvernement a reconnu ce principe dans un amendement à l'article 2 du bill 25.



Dans la capitale chinoise, les Pékinois courent aux nouvelles... le long des murs de la ville.

Cette collection des pièces du Centenaire

EST À VOUS quand vous ouvrez au Trust Royal un compte d'accumulation d'épargnes à 4½% (dépot minimum: \$100)

Quel beau cadeau pour un enfant!

A l'occasion du Centenaire, toutes les pièces de monnaie canadienne ont été redessinées. D'autre part, Ottawa ayant décidé d'éliminer un jour l'emploi de l'argent dans notre monnaie, ces pièces deviendront vite très recherchées. C'est précisément une de ces collections qui vous attend, à la plus proche des succursales du Trust Royal... Allez y ouvrir un compte, ou bien postez immédiatement le coupon ci-dessous.

Un compte d'accumulation d'épargnes rapporte un intérêt annuel de 4½%, calculé sur le solde mensuel minimum et versé deux fois par an: le 30 avril et le 31 octobre. Il ne permet pas de tirer de chèques de paiement; toutefois, vous êtes libre d'y faire des retraits à vue n'importe quand, en personne ou par la poste. Vous pouvez aussi ouvrir un compte d'épargne à 4% d'intérêt, utilisable pour tous vos paiements par chèques et vous donnant droit, lui aussi, à notre collection de pièces du Centenaire.

voyez le **TRUST ROYAL** il y va de votre intérêt

Si vous préférez faire tous vos versements par la poste, demandez le nécessaire que le Trust Royal a fait faire spécialement à votre intention. Vous y trouverez des bordereaux de dépôts, des enveloppes affranchies et même... un stylo!

Ouvrez votre compte au plus tôt pendant qu'il nous reste des pièces du Centenaire!

A votre choix:

Trust Royal 630 ouest, boul. Dorchester Montréal

Trust Royal 415 ouest, rue Sherbrooke Westmount

Je vous envoie ci-joint un chèque de \$

pour ouvrir () un compte d'accumulation d'épargnes à 4½%

() un compte d'épargne à 4%

M., MME, MILLE, _____

ADRESSE: _____ APP: _____

VILLE: _____ TÉL: _____

SIGNATURE SPÉCIMEN: _____

Vous recevrez sous peu votre collection de pièces du Centenaire, avec le livret consignant votre premier dépôt.

Capital Estival.



Nous irons jouer dans l'i-lle

Comment épargner pour le chalet de vos rêves... sans passer de nuits blanches? Avec les Certificats d'épargne BNE.

Les bonnes choses ne s'obtiennent pas sans effort. Pour les avoir, il faut généralement épargner.

Si vos plans d'avenir prévoient une retraite au bord d'un lac, posez-en les fondations à la Banque de Nouvelle-Écosse. Avec les Certificats d'épargne BNE. En plaçant \$75 maintenant vous recevrez \$100 dans six ans seulement. Et vous pouvez investir le montant qui vous convient exactement. Enregistrés à votre nom, entièrement garantis, les Certificats d'épargne BNE sont remboursables en tout temps.

Commencez donc aujourd'hui. Et placez quelque chose chaque mois dans les Certificats d'épargne BNE. Ils vous aideront à obtenir votre place au soleil.

La Banque de Nouvelle-Écosse

Les Certificats d'épargne BNE Un des 70 services offerts par la BNE.

Une filiale de la B-A Oil congédie 25 nouveaux syndiqués et les remplace par des sous-traitants

Une filiale de la British American Oil Company, la Canadian Petroleum Limited, a congédié les 25 employés avec lesquels elle venait de s'entendre en

principe quelques jours sur le contenu d'une première convention collective.

C'est ce qu'a fait savoir M. Fernand Daoust, directeur que

beaucoup du syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique, affilié à la Fédération des travailleurs du Québec.

Le chef syndical a rappelé que les 25 employés de cette entreprise s'étaient syndiqués au cours de l'été 1965 et que le syndicat en question fut

Une SSJB de l'Outaouais boycottera le Centenaire

HULL. — La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais nord s'est élevée contre les manifestations qui marqueront cette année, le Centenaire de la confédération canadienne et recommande à ses membres d'ajouter à leurs plaques d'automobiles les mini-plaques qui portent en inscription "100 ans d'injustice".

La SSJB de l'Outaouais-nord a pris ces positions au cours d'une réunion régulière de ses membres qui a eu lieu mercredi.

M. Michel Quesset, président de la section de Hull de la SSJB, a déclaré que ces positions sont motivées, notamment, par le fait que "la langue française est reléguée à un rang de folklorisme dans toutes les provinces canadiennes, sauf Québec".

La décision de la SSJB de s'inscrire contre les manifestations du Centenaire, concorde avec une recommandation du Conseil général de la fédération des SSJB du Québec, qu'il a formulée au cours d'une réunion les 9 et 10 décembre dernier.

Elle a aussi décidé de se retirer du Comité de renaissance qui avait été formé au sein du Comité du tourisme et du Centenaire de Hull, invoquant que celui-ci avait été inactif, et annonce son intention de créer un comité distinct de renaissance.

Elle a aussi décidé de se retirer du Comité de renaissance qui avait été formé au sein du Comité du tourisme et du Centenaire de Hull, invoquant que celui-ci avait été inactif, et annonce son intention de créer un comité distinct de renaissance.

(Annexe)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

par la loi assurant le droit des enfants à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire

GARANTIT

AUX ENFANTS:

la possibilité de reprendre leurs études

suspendues par les arrêts de travail des enseignants et de leur éviter de perdre une année scolaire.

AUX ENSEIGNANTS:

le statut professionnel

en établissant la parité avec les corps de professionnels possédant une scolarité ou une expérience identique;

une majoration de revenus

à TOUS les enseignants de l'ordre de \$400 à \$1,500. Au moins 45,000 enseignants, surtout les moins favorisés, *toucheront sans avoir fait la grève* des augmentations moyennes de revenus de \$1,000.00;

la consécration des droits acquis,

c'est-à-dire le maintien des offres patronales et des ententes conclues sur certaines clauses avant le 11 février 1967;

la libre négociation des clauses non affectées par la loi et qui n'avaient pas fait l'objet d'une entente;

la possibilité de continuer les négociations au niveau local pour la plupart des clauses, et dès juin 1967, concernant les clauses qui auront été reconnues "provinciales";

l'égalité territoriale

en établissant des salaires égaux dans toutes les régions du Québec;

l'égalité des sexes

en généralisant pour la première fois l'application du principe: "À travail égal, salaire égal";

un mécanisme provincial de négociations

afin de régler pour l'avenir un *maïaise qui dure depuis 1946*. Ce mécanisme sera défini et mis en place par toutes les parties impliquées dont les enseignants eux-mêmes;

des négociations rapides

qui débiteront à l'échelle provinciale dès le mois de juillet 1967.

À TOUS LES CITOYENS DU QUÉBEC:

afin de maintenir à un niveau supportable le fardeau du contribuable;

en établissant dans tout le secteur public des barèmes qui soient en accord avec les ressources économiques québécoises;

qui permettra la participation active des corps intéressés à l'élaboration de structures dynamiques propres à assurer l'épanouissement de la nation québécoise.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

a suivi la seule voie possible.

Il a pris ses responsabilités en vue du bien commun. Pour ce faire, il lui a fallu suspendre temporairement le droit de grève des enseignants et les inciter à des négociations provinciales, de façon à régler, *une fois pour toutes*, l'ensemble du problème scolaire.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 3 fév. 1967 par lequel R. LaFrance Sales Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures, à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 16 février 1967 sous le numéro 1967026. Banque de Montréal, le 16 février.

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1371-4 du Code civil de la Province de Québec, que Charron Automobile Ltd. — Ltee, dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transporté toutes ses créances et dettes de livres actuelles et futures à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 15e jour du mois de janvier 1967 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Laval, P.Q., le 7e jour du mois de février 1967, sous le numéro 11055 et également au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, P.Q., le 7e jour du mois de février 1967 sous le numéro 1967345.

Date à Montréal, P.Q., ce 13e jour du mois de février 1967.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE
No. 27746

MATTHEW BOOLEY, employé d'usine, des cités et districts de Montréal,

demandeur
contre
LEONARD SEGAL et DAME BARBARA SEGAL, tous deux de West Haven, Etat du Connecticut, un des Etats amis d'Amérique,

défenseurs
Il est ordonné aux défendeurs LEONARD SEGAL et DAME BARBARA SEGAL, à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEBEVRE greffier adjoint C.P.M.

Me Conrad Shatner 1255 rue Université, Montréal, P.Q.
Avocat du demandeur.

AVIS DE CESSIION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 février 1967 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Eastern Die Casting Inc. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 14e jour de février 1967, sous le numéro 1968494.

Ce 13e jour de février 1967.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que LA CITE DE LASALLE s'adressera à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi lui permettant d'abroger l'article 1, chapitre 101 de la loi 10 George V. l'article II, chapitre 69 de la loi 3-4 Elizabeth II, l'article 1, chapitre 93 de la loi 4-5 Elizabeth II. D'annuler pour elle l'article 57 de la loi de la Reine des Aloues (S.R.Q. 1964, chapitre 44) et l'article 7, chapitre 93 de la loi 4-5 Elizabeth II, pour y modifier les dispositions d'établir une pension pour les membres du Conseil; et pour toutes autres fins.

Montréal, le 1er février 1967.
Les procureurs de la Cite de Lasalle,
LACROIX, VIAL, HEBERT, THIVIERGE, SYLVESTRE & VIAL

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No. 727 053

P.A.P.T. CREDIT UNION, union de crédit étant un corps politique et incorporé d'après la loi, gouverné par l'Acte des Unions d'Epargne et de Crédit du Québec, et ayant son bureau chef à 2160, rue St. Marc, dans les Cités et District de Montréal,

Demanderesse;
VS.
GORDON D. ROSS, professeur, autrui de B.P. 430, Ville d'Hudson, dans le District de Montréal, mais maintenant de lieux inconnus.

Défendeur;
ET
WILLIAM F. HAYES et DO NALD MATTSON, Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON D. ROSS est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 15 février 1967.

RAOUL CREVIER, notaire adjoint.

Cerini, Jamieson, Salmon, Watson, Brown & Sonard, Avocats,
1010, rue St-Catherine, Montréal.
Tél. 866-4633.
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No. 726 995

THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA, Compagnie ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la Cité de Newark, dans le comté d'Essex, dans l'Etat de New Jersey, un des Etats-Unis d'Amérique, et aussi ayant son bureau chef pour le Canada dans la ville de Toronto, Province d'Ontario, et aussi ayant sa principale place d'affaires dans les Cités et District de Montréal, dûment licenciée selon la Loi des Assurances du Dominion du Canada.

Demanderesse;
VS.
WILLIAM HAMES O'NEILL, du 428, chemin Lajeunesse, Ste-Dorothee, Laval, P.Q., Défendeur;

ET
FRANÇOIS LAROSE, Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur WILLIAM JAMES O'NEILL est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 15 février 1967.

RAOUL CREVIER, Notaire adjoint, C.S.M.

Me Doherty, Day, Mackenzie & LAWRENCE, Avocats,
1203 Edifice IBM, 5, Place Ville-Marie, Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No. 726 409

RAYMOND MANTHA, vendeur, domicilié à Montréal, dans le District de Montréal, Demandeur;

VS.
DAME CLAUDETTE BEAUCHAMP-MANTHA, épouse séparée de biens de Raymond Mantha, des Cités et District de Montréal, Défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse, DAME CLAUDETTE BEAUCHAMP-MANTHA, est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 15 février 1967.

NORMAND DESROCHES, notaire adjoint

Guy Rouleau, Avocat,
110 Place Crémazie - Suite 320, Montréal 11.
Procureur du demandeur.



APPEL D'OFFRES
CPE-67-10058

pour 10h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 14 mars 1967

Poste Sainte-Thérèse-Ouest
FOURNITURE
D'UN SYSTÈME
DE TELECOMMANDE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. à l'endroit suivant:

Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de sept mille dollars (\$7,000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-répondants
B. Lacasse - W. E. Johnson
Montréal, le 15 février 1967.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

A VENDRE
Aménagement de salle à manger en noyer solide, gîtebard en excellent condition. Tél. 736-5993 21-2-67

CHAMBRE A LOUER
Grande chambre claire, meublée ou non dans maison privée, secteur Côte-des-Neiges, rue résidentielle, près autobus, magasins, privilège de la cuisine. Tél. 737-0413 21-2-67

DEMENAGEMENT
ROUSSELLE TRANSPORT Déménagement local et longport. Emballage et entreposage. 725-2421 J.N.O.

DIVERS
COURS D'ESPAGNOL GRATUIT
Lundi, mardi ou mercredi soir, entre 7 h. 30 et 8 h. 30, 11126 Notre-Dame est. Ecole Napoléon Courtemanche. S'il-vous-plait, vous priez personnellement. Méthode audio-visuelle. 22-2-67

Avez-vous besoin d'une garde-malade pratique. Téléphonez. Ecoles des Infirmières Pratiques du Québec. 937-6328 J.N.O.

TOP MARI INC. 45 rue Ste-Catherine, tél. 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Véritables restons en cuir \$22.85. Nouveaux d'hiver \$15. et \$20. Complètes en tricot \$25. Complètes, tissu poignée \$16. \$26. \$28. Vestons sport \$18. pantalons \$3 et \$6.30, etc. J.N.O.

FEMME DEMANDEE
Importante agence recherche secrétaire bilingue, ayant de l'initiative, très bonne culture générale indispensable, dictaphone. Lettre en indiquant curriculum vitae, références et photographies. R.B.L. Case postale 10, Station Desjardins, Montréal 24. 22-2-67

LOGEMENTS A LOUER
5823 Champlain, 6 pièces, duplex (chauffé), site attrayant, très bien équipé. Loyer \$130. Tél. RU 9-6096 21-2-67

MAISON A VENDRE
Pres Ste-Adèle. Maison de campagne, neuve et luxueuse 3 étages, 4 chambres à coucher, 2 chambres de bain, chauffage électrique, 7 foyers, tout meublé, piscine privée, donnant vue sur grand lac. Loyer mensuel, \$18,000 — \$88, par mois. Tél. 731-3501. 18-3-67

PERSONNEL
JEUNES FILLES, célibataires, seules, veufs, désirant rencontres sociales, courtes amicales se joindra à Du Bonheur Inc. tél. RA-9-0680. Pour inscription, envoyer \$2.00 à case postale 181, Station Rosemont, Montréal, P.Q.

PRETS HYPOTHECAIRES
Argent sur propriété, 1ère et 2e hypothèque, 7% ou plus. 279-4332 J.N.O.

PROPRIETE A VENDRE
Papineau angle boul. St-Joseph et Laurier, face théâtre, 3 étages, commerce en bas. Tél. 387-2133 J.N.O.

McMASTERSVILLE, 969 rue Poirier, 4 pièces, cuisine, 2 chambres, construite juin 1966, cause transfert, \$1,300 comptant. Tél. 876-4151. 23-2-67

LAVAIL — Bungalow 4 appartements à appartements au sous-sol finis. Pres centre d'achats, écoles, grand terrain. Aubaine \$12,000. Tél. 665-4493. J.N.O.

OUTREMONT — Cottage 10 pièces, sous-sol fini, garage, propriété. — Tél. 277-4731 21-2-67

TAILLEUR
Vous avez malgué ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou trousseau, transformez-en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR
— SPECIALITE —
Habits et costumes sur mesure 151 rue St-Guy
388-2532

L'émission "Tirez au clair"

Radio-Canada explique son point de vue à M. Johnson

Le vice-président et directeur général de la radiodiffusion de Radio-Canada, M. Marcel Oumet, a adressé un télégramme au premier ministre Johnson pour expliquer la position de la société relativement à l'émission "Tirez au clair" du 15 février. M. Johnson avait lui-même, jeudi dernier, adressé un télégramme au premier ministre Pearson, pour protester contre le fait que l'émission "Tirez au clair" avait présenté seulement le point de vue de l'opposition libérale sur la crise scolaire. Voici le texte de la réponse de Radio-Canada.

"Suite à votre télégramme, la Société Radio-Canada tient à rétablir les faits qui ont motivé ses décisions.

"En contrepartie de la conférence de presse d'une heure organisée le dimanche 3 février, afin de présenter le point de vue du gouvernement du Québec, Radio-Canada invitait le porte-parole de l'opposition, M. Paul Gérin-Lajoie, à participer, seul, à une émission de trois quarts d'heure de Tirez au clair, le mercredi 15 février.

"Compte tenu cependant des événements ultérieurs, Radio-Canada demanda à M. Gérin-Lajoie s'il consentait à ce que le ministre de l'Éducation, l'hon. Jean-Jacques Bertrand, participe avec lui à cette émission. M. Gérin-Lajoie accepta de bon gré cette proposition et, pour la circonstance, l'émission fut portée à une heure.

"M. Bertrand, de son côté, consentit en principe à participer à l'émission en compagnie de M. Gérin-Lajoie. Il retint cependant son acceptation définitive jusqu'au mercredi matin, 15 février.

"Au moment où M. Bertrand déclinait l'invitation de Radio-Canada, il ne fut pas question que la Société renonce à cette émission, sauf si M. Gérin-Lajoie s'était trouvé lui-même dans l'impossibilité d'y participer.

"A tout événement, vu les temps déjà accordés dans des émissions successives aux points de vue du ministre de l'Éducation, des représentants des enseignants et ceux des commissions scolaires, la politique de Radio-Canada en matière d'équilibre des émissions d'affaires publiques imposait à la Société d'inviter l'opposition à formuler ses vues.

"La participation d'un représentant du gouvernement à cette émission n'a jamais été considérée par la Société comme

une condition sine qua non de la présentation de l'émission. M. Bertrand, au moment de décliner l'invitation qui lui avait été faite, n'a d'ailleurs pas proposé de remplaçant aux responsables de l'émission. L'entente faite à ce moment, Radio-Canada aurait pu prendre des dispositions touchant la production, et la situation aurait pu s'en trouver changée.

"Ce n'est qu'en fin d'après-midi, à quelques heures de l'émission, qu'un porte-parole de l'Union nationale soumettait une suggestion en ce sens à la direction du service des Affaires publiques.

"La durée de l'émission avait été ramencée alors à trois quarts d'heure et la décision avait été prise d'en assurer l'animation depuis Montréal seulement plutôt que de Québec et de Montréal, comme on l'avait prévu à l'origine.

"Il était alors trop tard pour rétablir le projet d'émission sous la forme d'un débat; les exigences mêmes de l'horaire et de la production auraient empêché la Société de donner suite à cette suggestion de dernière heure du gouvernement. D'ailleurs, la Société n'avait aucune assurance que M. Gérin-Lajoie accepterait de rencontrer un autre interlocuteur que le ministre responsable de l'Éducation.

"Radio-Canada rappelle en terminant que les responsables des émissions de nouvelles et d'affaires publiques suivent de très près l'évolution de la crise scolaire au Québec et qu'ils se proposent de continuer, selon les circonstances, à inviter sur les ondes toutes les parties engagées dans cette crise."

Le vice-président et directeur général de la radiodiffusion française de Radio-Canada,

(signé) Marcel OUMET

Sécurité industrielle : la FTQ compte sur M. Bellemare

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, compte sur le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, pour régler à la satisfaction du mouvement syndical le problème de la sécurité industrielle et de la prévention des maladies professionnelles.

C'est ce que le porte-parole de la FTQ a déclaré à l'ouverture du colloque de sa centrale sur la sécurité industrielle, en présence du représentant du gouvernement provincial, M. Laberge a expliqué qu'il faut compter sur le fait que le titulaire du ministère du travail n'est pas un avocat, pour qu'il apporte enfin une solution véritable à ce terrible problème humain.

Le leader syndical a exprimé l'avis qu'il faut être travailleur soi-même, ou avoir déjà été un travailleur, pour saisir dans toute sa véritable dimension le problème des accidents du travail et des maladies industrielles. Tant qu'on n'a pas assisté, dit-il, à un accident du travail, tant qu'on n'en a pas constaté toutes les conséquences familiales, on risque fort de ne voir que les aspects statistiques ou économiques.

Le président de la FTQ a ajouté que le syndicalisme ne s'attend pas d'un ministre du travail qu'il soit constamment et aveuglément du côté des travailleurs, car, dit-il, "nous pouvons en avoir trop besoin comme médiateur extraordinaire pour régler certains conflits industriels particulièrement difficiles." Cependant,

souligne-t-il, on peut s'attendre raisonnablement qu'il soit du côté de la survie et de l'intégrité physique des travailleurs, contre la négligence de certains employeurs, contre leur parcimonie criminelle en matière de mesures et de dispositifs sécuritaires. M. Laberge a ajouté que s'il tient à son statut de neutralité entre le capital et le travail, le ministre du travail a le droit, et même le devoir, de se montrer également sévère à l'endroit des travailleurs dont la négligence peut être cause d'accidents. A condition qu'on ait préalablement supprimé toutes les cau-

ses physiques d'accidents et de maladies dans le milieu du travail, le leader syndical serait même favorable à ce qu'on impose aux travailleurs un code de la sécurité industrielle semblable au code de la route imposé aux automobilistes. Toutefois, le président de la FTQ s'opposerait à ce qu'on impose une telle loi aux travailleurs avant d'avoir fait leur éducation en matière de sécurité. Car, dit-il, il s'agit d'adultes à qui il faut d'abord fournir des raisons sérieuses d'obéir, et non pas de jeunes enfants au stade du simple dressage.

M. Laberge est d'avis qu'il importe avant tout de créer un climat de sécurité à l'usine, si les chantiers de construction, dans les ports et dans les mines. Il a même parlé d'une "psychose de la prudence bien comprise, d'une répudiation collective de la témérité et de la fanfaronnade". C'est alors, dit-il, qu'on pourra imposer un code de la sécurité à ceux des travailleurs qui auront encore besoin d'être protégés contre eux-mêmes.

Ce travail d'éducation sécuritaire, le porte-parole de la FTQ admet que le mouvement

syndical ne peut s'en charger seul. De même, dit-il, que l'Etat a assumé la responsabilité de l'éducation permanente, il devra également assumer la responsabilité de cet aspect primordial de l'éducation des adultes. Il a suggéré qu'on mette à la disposition des syndicats les publications et le matériel audiovisuel nécessaire à l'accomplissement de cette tâche. Enfin, il a insisté sur le fait que les travailleurs adultes sont généralement mieux disposés à recevoir des leçons de leurs compagnons de travail que de personnes en autorité.

L'opposition refuse le droit de grève dans la fonction publique fédérale

OTTAWA — L'opposition a évoqué aux Communes les récentes grèves dans les services publics (postes, aviation, chemins de fer, enseignement) pour protester contre l'intention du gouvernement fédéral d'accorder le droit de grève aux fonctionnaires fédéraux. Un projet de loi déjà adopté en deuxième lecture a pour objet de permettre à quelque 200.000 fonctionnaires fédéraux de choisir la grève ou l'arbitrage comme ultime moyen de conclure une convention de travail. L'étude du projet clause par clause a commencé vendredi, et doit reprendre aujourd'hui.

Déjà l'opposition conservatrice a présenté deux amendements au projet de loi, mais ils ont été défaits.

Le député conservateur Jack Horner: "C'est bien beau de dire, comme le ministre du revenu, que la plupart des syndicats choisissent l'arbitrage, mais si c'est vraiment ce qui devait se produire pourquoi accorder le droit de grève alors? Nous n'avons qu'à regarder la province de Québec pour voir comment le gouvernement peut se trouver dans de sérieuses difficultés quand les services essentiels ne fonctionnent plus."

La FTQ : aucune loi n'oblige l'ouvrier à travailler dans des conditions dangereuses

Le directeur des services sociaux de la FTQ, M. Robert Lavoie, a rappelé, à l'ouverture du colloque provincial de cette centrale sur la sécurité industrielle, qu'il n'existe aucune loi obligeant l'ouvrier à travailler dans des conditions mettant sa vie en danger. Il a souligné qu'au contraire, le droit de refuser de travailler dans de pareilles conditions a été affirmé dans une sentence arbitrale du juge Blodreau.

Le porte-parole de la Fédération des travailleurs du Québec a donné aux employeurs l'avertissement que le mouvement syndical songe sérieusement à exercer ce droit fondamental chaque fois que les circonstances l'exigeront. Pour

le cas où le patronat ne changerait pas d'attitude à l'endroit de la sécurité de ses employés, il a lancé le slogan: "Pas de sécurité, pas de travail."

M. Lavoie a rappelé que trop longtemps les syndicats ont laissé la sécurité et la santé des travailleurs au soin des employeurs, "avec, dit-il, le résultat que l'on sait." Selon lui, le syndicalisme aurait fait montre de naïveté, en 1964, en croyant qu'une modification à la loi des accidents du travail, laquelle prévoyait une participation ouvrière au sein des associations patronales de prévention, apporterait une solution au problème.

Le leader syndical a souligné que le député de Cham-

plain, M. Maurice Bellemare, qui est depuis lors devenu ministre du travail, avait bien raison de déclarer en Chambre que jamais les patrons n'accepteraient de bon gré que les travailleurs deviennent partenaires à part entière au sein de leurs associations de prévention.

M. Lavoie a révélé que ces organismes ont toujours le contrôle des travailleurs qui siègent au comité de sécurité, au niveau de l'entreprise, et que la représentation ouvrière au niveau des conseils d'administration est inexistante.

Le porte-parole de la FTQ voit cependant une lueur d'espoir dans une déclaration récente du ministre du travail et

dans l'annonce de la création d'une commission gouvernementale de sécurité industrielle. Il a exprimé l'espoir que le futur organisme reposera sur des bases plus solides que celles qui ont été données à la loi actuelle.

Le directeur des services sociaux de la FTQ a déclaré que les syndicalistes seraient capables de négligence s'ils se contentaient de pleurer leurs morts et de s'apitoyer sur le sort des veuves et des orphelins. Selon lui, ils doivent redoubler de vigilance au travail et dénoncer publiquement les employeurs qui, par esprit de mercantilisme, font fi de la santé et de la vie des travailleurs.

M. Stevens quitte la Banque de l'Ouest

WINNIPEG — Le financier torontois Sinclair M. Stevens a démissionné du poste de président du conseil d'administration de la Bank of Western Canada vendredi, et il a en même temps annoncé que son empire financier est prêt à abandonner son contrôle majoritaire sur la nouvelle banque.

DÉCÈS

BERNIER, Denise. Accidentellement à Sabrevaux, le 17 février 1967, à l'âge de 43 ans, est décédée Denise Bernier, fille de feu J.-Albert Bernier (architecte) et de Blanche Bouchard. Elle laisse outre sa mère, un frère Jean et une sœur Béatrice, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le 21, le convoi funéraire partira des salons J.-R. Deslauriers, 5608, chemin Côte des Neiges. Départ à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Basile où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le groupe British International Finance Canada Limited mettra en vente, de préférence à l'intention des Canadiens de l'Ouest, un certain nombre d'actions qui réduiront ainsi la part de propriété du groupe financier de M. Stevens sur la banque à environ 30 p.c., des 51 p.c. qu'elle est présentement.

M. Stevens demeurera l'un des directeurs de la Banque de l'Ouest du Canada. Quant à M. James E. Coyne, dont les accusations contre le groupe BIF avaient mené au drame entourant la réunion de vendredi du bureau des directeurs, il demeure président et directeur général de la banque.

La décision de M. Stevens a été annoncée dans une communication du conseil de direction. M. Stevens a ensuite amplifié la nouvelle en précisant qu'il en était venu à cette décision pour faire disparaître toutes les impressions non fondées voulant que la banque ne soit pas une institution entièrement dévouée aux intérêts de l'Ouest canadien.

L'an dernier nous avons ouvert tous les matins à 9 heures et une foule de gens sont venus!

Pour bien des raisons. Il y eut ceux qui venaient déposer de l'argent à leur compte d'accumulation d'épargne, et nos nouveaux clients, venus chercher leur "couronne" anglaise à l'effigie de Churchill ou leur collection de pièces canadiennes.

D'autres encore sont venus acheter des certificats de dépôts d'épargne ou de placements garantis. Ceux dont nous gérons le portefeuille vinrent nous consulter sur leurs placements ou se renseigner au sujet d'un plan de retraite. Beaucoup d'autres visites eurent pour objet des problèmes de succession ou de fiducie — bref, toutes ces fonctions essentielles que notre organisation assume depuis sa fondation.

Et pendant ce temps, le téléphone sonnait de tous côtés: on sollicitait des prêts hypothécaires... on nous chargeait de vendre ou d'acheter des maisons... pour de grands ensembles immobiliers, nous avons agi comme agent de location. Ajoutez à cela les nombreuses compagnies qui recourent à nous pour leurs émissions d'obligations et les tâches, innombrables et complexes, que nous remplissons quotidiennement dans le domaine des affaires.

Notre monde est celui de l'action et de la concurrence. Ni l'une ni l'autre ne se relâchent — bien au contraire — dans ce pays qui ne cesse de grandir. C'est pourquoi nous faisons tout ce qu'il faut pour rester au premier rang des sociétés de trust du Canada.

Conseil d'administration

* Jack Pembroke, C.B.E.
Président du conseil d'administration et président du comité exécutif

* Conrad F. Harrington
Président

* William A. Arbuckle, C.A.
Vice-président

* Kenneth A. White
Vice-président exécutif

Henry G. Birks

Ralph B. Brennan

* Alistair M. Campbell, F.I.A., F.S.A.

Harold P. Connor

James B. Cross

N. R. Crump

* Thomas W. Eadie, LL.D.

Charles P. Fell, LL.D.

Percy M. Fox, D.C.L., D.Sc. Fin

C. Antoine Geoffroy, C.R.

G. Blair Gordon

Joseph Harris, LL.D.

Harold Husband

Leonard Hynes

Arthur C. Jensen

William S. Kirkpatrick

Howard J. Lang

Louis A. Lapointe, C.R.

M. W. Mackenzie, C.M.G.

I. Hon. George C. Marler

C.P., C.L., LL.D.

Jean Martineau, C.R., LL.D.

John W. McKee

R. Rodgie McLagan, O.B.E.

Tom McMaster, C.R.

Howard T. Mitchell

H. C. F. Mockridge, C.R.

T. H. P. Molson

* John L. O'Brien, C.R.

A. L. Penhale, D.C.L., D.Sc.

A. C. Price

Lucien G. Rolland, D.Sc. Com.

M. W. T. Scully, C.M.G., F.C.A.

* H. Greville Smith, C.B.E.

* Membre du comité exécutif

Secrétaire de Montréal

638 ouest, boul. Dorchester

Kellogg Heming, gérant

4145 ouest, rue Sherbrooke, Westmount

J. W. Hewitt, gérant

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale.

AVIS

Cette commission a été instituée par l'arrêté en conseil numéro 125 du 24 janvier 1967 pour étudier les problèmes posés par l'application des lois criminelles et pénales dans cette province et sans restriction au mandat de faire particulièrement à ses fins, enquête sur:

a) les moyens à la disposition des corps policiers dans la lutte contre le crime et les méthodes d'enquêtes policières;
b) l'efficacité des lois en matière criminelle et pénale;
c) le traitement fait aux prévenus et détenus;
d) le respect du droit des prévenus à obtenir les services d'un procureur et les relations entre prévenus et avocats;
e) l'expédience et la confidentialité des affaires devant les tribunaux de juridiction criminelle et pénale.

La Commission doit faire rapport de ses constatations et opinions en soumettant ses recommandations quant aux mesures à prendre pour assurer une meilleure protection des citoyens et de leurs biens, une lutte plus efficace contre le crime dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Toute personne ou tout organisme désireux comparaitre à l'enquête ou à faire entendre des témoignages pour prouver des faits pertinents doit faire connaître par écrit, avant le 15 mars 1967, au Secrétaire de la commission, M. Jean Sirois, 10 Avenue de Berri, Québec 4, ses nom, adresse et occupation, son intérêt dans l'enquête, portant sur divers aspects de l'administration de la justice en matière criminelle et pénale, les faits au sujet desquels elle veut intervenir et les témoignages qu'elle désire faire entendre.

De plus, toute personne ou tout organisme désireux soumettre un mémoire portant sur l'un ou plusieurs des divers aspects de l'administration de la justice en matière criminelle et pénale en vue d'améliorations ou de réformes, à proposer relativement à l'application effective des lois criminelles et pénales dans cette province doit en donner avis avant le 15 mars 1967 au Secrétaire de la commission et faire connaître son intérêt dans l'enquête. Tout mémoire doit être déposé au Secrétaire avant le 15 juin 1967. Des règles de pratique et de procédure seront disponibles au Secrétaire de la Commission le 20 février 1967.

Toute communication transmise à la Commission sera considérée confidentielle et soumise à l'examen préalable des conseillers juridiques de la Commission, M. le Batoumier Jean Martineau, C.R. et M. Lucien Thibet, C.R.

La Commission prépare un plan de consultation et un plan de recherche instrumentaux jugés nécessaires pour compléter le travail d'enquête et pour préparer son rapport.

La Commission donne avis qu'elle tiendra sa première réunion le 28 février 1967 à onze heures de l'avant-midi au Palais de Justice, à Montréal.

PUBLIÉ par ordre de la Commission instituée pour les fins de cette enquête.

DONNE À QUÉBEC, le 16 février 1967.

LE SECRÉTAIRE

ME JEAN SIROIS

le bruit de la ville

CINEMA

Le cinéaste Jean-Luc Godard prépare son prochain film, "La Chinoise", dont il doit commencer les prises de vues cette semaine, avec comme vedette Anna Wiazemsky, petite fille de François Mauriac.

NON! NON!

Le Musée d'Art Contemporain annonce que l'exposition de tapisseries n'aura pas lieu. Elle sera remplacée par "Acquisitions 66", du 28 février au 19 mars.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

COMEDIE-CANADIENNE — "On n'a pas tué Joe Hill" de Barrie Stavis. 20h.30.

EGREGORE — "Arrestés de neige". 20h.30.

LE THÉÂTRE DE QUAT'SOUS — "Les caprices de Marianne". 20h.30.

LE THÉÂTRE DE QUAT'SOUS — "Le chapeau". 20h.30.

LE THÉÂTRE DE QUAT'SOUS — "Le chapeau". 20h.30.

THÉÂTRE

COMEDIE-CANADIENNE — "On n'a pas tué Joe Hill" de Barrie Stavis. 20h.30.

EGREGORE — "Arrestés de neige". 20h.30.

LE THÉÂTRE DE QUAT'SOUS — "Les caprices de Marianne". 20h.30.

LE THÉÂTRE DE QUAT'SOUS — "Le chapeau". 20h.30.

LE THÉÂTRE DE QUAT'SOUS — "Le chapeau". 20h.30.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

CINÉMA

CINÉMA — Au "Physical Center Auditorium" (Université McGill) — "When a man's a man" de C. Fine (E.U. 1955). "Riders of the Purple Sage" de Tinseltown (E.U. 1944). "Man of Aran" de Robert Flaherty (1934-35).

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

ALOUETTE — "Hawaii". 8.15.

"Joe Hill" et "Dona Rosita"

par Jean BASILE

Au moment même où règne dans la province l'atmosphère syndicale qu'on sait, il était fort intéressant de voir le TNM présenter (à la Comédie-Canadienne) une pièce dont le thème est, précisément, l'organisation syndicale.

L'auteur en est Barrie Stavis. Le titre "On n'a pas tué Joe Hill". Joe Hill, personnage légendaire du syndicalisme américain fut, aux alentours des années 1910 un des premiers organisateurs d'union. Le patronat voulait se débarrasser de lui. Il fut accusé de meurtre et condamné. Cette machination, qui lui valut quelques balles "légalées" dans le corps, est l'objet de la pièce.

Or, on est insatisfait! Pourquoi? D'abord parce que cette œuvre, si elle illustre un moment du syndicalisme américain, n'est pas vraiment digne, en ce sens que la lutte syndicale désormais ne se situe plus uniquement au niveau de la revendication financière. Deuxièmement parce que sa facture est assez floue.

L'œuvre de Stavis exprime certainement ses valeurs humaines incontestables, et dans un vocabulaire direct et efficace. Pourtant, par une simplicité catégorique, par son découpage en multiples tableaux, elle s'égare souvent dans le mélodrame ou la démagogie (ce qui revient, au théâtre, parfois au même) et n'atteint pas le but qu'elle s'était proposé. On croit voir un mauvais film de série "B" ou plutôt une pièce pour la télévision. C'est, d'ailleurs, un erreur grave que vouloir à tout prix simplifier. L'histoire de Joe Hill est touchante humainement et révolte tant qu'on pense aux forces réactionnaires qui ont agité les ficelles en coulisses. Pratiquement, ce qu'on nous propose, ce sont des fantômes, le "noir" des "types". C'est pas une question d'idéal, c'est une affaire de talent. Je n'ai pas vu dans cette pièce, fort longue, une scène qui dépasse la bonne volonté pour aboutir au théâtre. Au mieux, ce sont de petits morceaux de bravoure plus ou moins bien venus, rajoutés les uns à la suite des autres.

"On n'a pas tué Joe Hill" pourrait être, si on oublie le syndicalisme, l'histoire d'une destinée. C'est vraisemblablement pour le "personnage" que Jean-Louis Roux (adaptateur, metteur en scène, comédien jouant le rôle-titre) a jugé bon de présenter cette œuvre. Admettons que le personnage, en effet, puisse donner l'occasion à un comédien de faire une performance qui eût été, dans le cas présent, d'autant plus remarquable que Jean-Louis Roux ressemble un peu à Joe Hill.

Qu'en est-il? Est-ce de la faute, la faute d'un texte fort morcelé pour pouvoir développer normalement un caractère exceptionnel? Toujours est-il que Jean-Louis Roux passe assez magistralement à côté de son personnage. Il le prend en surface, fait de lui une sorte de "scout-toujours-prêt", de bon-humeur, rieur et riant. On voit son but. Il se peut en effet qu'une certaine naïveté du personnage et dans son expression scénique finissent par donner l'impression de la grandeur. Mais quel comédien il faudrait! C'est ce qu'on appelle une erreur de distribution, d'autant plus regrettable, et d'autant moins excusable, que Jean-Louis Roux, (on ne me cainvra pas du contraire) a voulu se servir d'abord. Il est dangereux pour un directeur de troupe, par surcroît metteur en scène, de se distribuer. La plupart du temps, c'est l'aveuglement du comédien qui gagne au détriment du reste. Nous en avons ici la preuve.

La mise en scène est très propre. Elle du mouvement, de la couleur, de la force parfois. L'interprétation, fort nombreuse, fait un travail excellent. Ce n'est de la faute de personne si la pièce est faible, souvent ennuyeuse, peu profonde et trop maladroitement habile pour pouvoir supporter l'analyse.

Signalons un bon décor de Wuehrich. Deux comédiens: Jacques Godin et Léo Liial. C'est peu.

DONA ROSITA

Chose amusante, si elle peut l'être, le Rideau Vert présente "Dona Rosita" de Lorca pour des raisons de distribution identique. La pièce est faible, très faible même par moment; mais elle comporte un rôle qu'Yvette Brind'Amour s'approprie. Avec l'élégance d'ailleurs. Mais comment peut-on être à ce point aveuglé par un rôle qu'on ne remarque pas que le texte est plat, l'action sans intérêt, l'idée nulle.

Or telle est "Dona Rosita", un vague compromis entre Tchekhov (qui le croirait, et pourtant) et Calderon. L'est certes Lorca l'est et bon espagnol, aussi. Quelques idées sont par-ci et par-là jolies et généreuses mais l'ensemble reste flou, dissolu, démodé.

La encore la présentation est très soignée avec des costumes magnifiques de Barbeau.

Mais c'est du théâtre de comédiens. Du théâtre qui se meurt.

En collaboration avec le ministère des Affaires culturelles du Québec, l'ACTA organise une série de cours d'administration théâtrale. Tous ces cours seront donnés au Centre expérimental Populaire, de dix heures à 13 h. aux dates suivantes:

— Samedi 25 février: Benoit de Margerie, directeur du pavillon des Nations à l'Expo 67, traitera la question financière.

— Samedi 4 mars: Michel Gélinas, administrateur de la Comédie-Canadienne, entretiendra son auditoire sur l'établissement d'une politique de revenus.

— Samedi 11 mars: une séance sur l'organisation publicitaire, dirigée également par Benoit de Margerie.

— Samedi 18 mars: Lucien Allen, administrateur du théâtre du Nouveau-Monde, définira le rôle de l'administrateur.

Et, samedi 25 mars: Georges Raby, administrateur du T. P.

Les autres soirées sont fixées aux mercredis suivants:

— 22 mars, sur le thème "Présence de Bonaparte" avec présentation de M. J.-D. Casanova.

— 19 avril, présentée par M. Henri Ranchin qui évoquera "quelques poètes contemporains".

— 17 mai, avec la découverte du Moyen-Age roman sous la conduite de M. Robert Ferry.

Toutes ces soirées comprennent, après la présentation, la projection de quelques courts métrages.

COTE MORALE DES FILMS

Service de l'Office catholique national des techniques de diffusion.

AGENT GORDON SE DÉCHAÎNE: Le film comporte de nombreuses scènes de violence. Adultes.

AMITIÉS PARTICULIÈRES: Le film montre les conséquences tragiques d'un cas d'amitié particulière. Le sujet est traité avec une certaine indulgence, mais l'ensemble demeure équivoque par suite de l'indiscret de cette amitié ainsi que de la présentation caricaturale d'éducateurs religieux. Adultes, des réserves.

AMOURS D'UNE BLONDE: Le film contient plusieurs éléments valant l'observation de certains personnages. Il est regrettable qu'il présente avec indulgence l'inculture des jeunes et contienne une scène d'adultère très suggestive. À déconseiller.

ATLANTIDE: L'œuvre provoque, Adultes, des réserves.

AVENTURE À BEYROUTH: Le milieu de la prostitution décrit dans le film donne lieu à des scènes suggestives et à des brutalités. Adultes, des réserves.

PAZ: Une femme en blanc se réveille. 12.00 - 3.30 - 6.30 - 10.00. "Aventure à Beyrouth". 1.45 - 5.15 - 8.45 - 12.15.

REVOI: "Marriage à l'italienne". 1.45 - 5.15 - 8.45 - 12.15.

SAVOIR: "Venitien affair". 2.50 - 6.15 - 9.40 - 12.15.

SEVILLE: "The Bible". 8.15 - 11.45 - 1.15 - 4.45 - 8.15.

SNOWDOW: "Man for all seasons". 1.45 - 5.15 - 8.45 - 12.15.

STRAND: "The Trap". 10.25 - 12.15 - 2.50 - 5.15 - 8.45 - 12.15.

VAN HORNE: "Georgy Girl". 1.20 - 4.45 - 8.15 - 11.45 - 1.15 - 4.45 - 8.15.

VENDOME: "Les bons vivants". 1.45 - 5.15 - 8.45 - 12.15.

YORK: "The Sound of Music". 1.45 - 5.15 - 8.45 - 12.15.

WESTMOUNT: "A funny thing happened on the way to the forum". 1.45 - 5.15 - 8.45 - 12.15.

1er FESTIVAL DES GRANDS RÉALISATEURS FILMS INTERNATIONAUX

CE SOIR À 7 H.30 P.M. SOUS LE PATROCINE DE VINCENTE MINNELLI présente

"BRIGADOON" de GENE KELLY et GUY CHARRIS

avec LESLIE CARON

Dernier programme complet à 7 h.

Le nouveau rendez-vous DES CONNAISSEURS

LE NOUVEAU VERT

380 St-Laurent 277-4800

"UNE RÉUSSITE DU CINÉMA SUÉDOIS" LA PRESSE

Loving Couples (LES AMOUREUX)

UN FILM DE MAI ZETTERLING

Sous-titres ANGLAIS

"AUDACIEUX! CHOQUANT!" NEW YORK TIMES

Sur semaine 7.30, 9.30

Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

CINÉMA festival

1206 St. CATHERINE

de TONY RICHARDSON

"MADEMOISELLE"

JEANNE MOREAU

DAUPHIN 721-6060

CE SOIR 7.30-9.30

Calendriers

Musique

MARDI: Concert de l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction du chef invité Colin Davis. Au programme des œuvres de Berlioz, Rachmaninov et Elgar. Le soliste invité sera le pianiste Byron Janis. (20 h.)

MERCREDI: Un récital de Lucille Shanks organiste et Dorothy Fieldman pianiste, à la salle Claude-Charpagnat de l'école Vincent-d'Indy. Ils interpréteront des œuvres de Bach et Chopin. (20 h.30.)

JEUDI: Récital du pianiste Arthur Rubinstein à la Place des Arts, salle Wilfrid-Pelletier à 20 h.30. Au programme: Franck, Brahms, Debussy, Chabrier et Chopin.

Les Jeunesses Musicales présentent le Quatuor Pfeiffer à la salle Claude-Charpagnat de l'école Vincent-d'Indy (20 h.30).

Les Madrigalistes, chorégraphes de la direction d'Yves Courville, donnent un récital à la maison des arts "La Sauvegarde" à 20 h.30. Au programme des œuvres de Bach, Carissimi, Costeley, Monteverdi, Nanino, Croce, Mozart et Schumann.

Encore une fois, il faut se débrouiller avec tout ça dans la mesure de ses possibilités.

Acta-théâtre

En collaboration avec le ministère des Affaires culturelles du Québec, l'ACTA organise une série de cours d'administration théâtrale. Tous ces cours seront donnés au Centre expérimental Populaire, de dix heures à 13 h. aux dates suivantes:

— Samedi 25 février: Benoit de Margerie, directeur du pavillon des Nations à l'Expo 67, traitera la question financière.

— Samedi 4 mars: Michel Gélinas, administrateur de la Comédie-Canadienne, entretiendra son auditoire sur l'établissement d'une politique de revenus.

— Samedi 11 mars: une séance sur l'organisation publicitaire, dirigée également par Benoit de Margerie.

— Samedi 18 mars: Lucien Allen, administrateur du théâtre du Nouveau-Monde, définira le rôle de l'administrateur.

Et, samedi 25 mars: Georges Raby, administrateur du T. P.

Les autres soirées sont fixées aux mercredis suivants:

— 22 mars, sur le thème "Présence de Bonaparte" avec présentation de M. J.-D. Casanova.

— 19 avril, présentée par M. Henri Ranchin qui évoquera "quelques poètes contemporains".

— 17 mai, avec la découverte du Moyen-Age roman sous la conduite de M. Robert Ferry.

Toutes ces soirées comprennent, après la présentation, la projection de quelques courts métrages.

Zum Schnäutzer

L'ALSACE A MONTREAL

Le seul restaurant alsacien à Montréal avec toutes les spécialités de cette charmante Province:

QUICHE, CHOUCROUTE et KUGELHOFF

2100, rue de la Montagne Rés.: VI. 2-3481

un homme et une femme

CE SOIR 7.30-9.45

LE GRAND SUCCÈS DE L'ANNEE

35 MILTON/842-8083

EISENSTEIN

4 mois CINÉMA

COULEUR ET SON STEREO

PHONIQUE A 7 TRAMES

RUSSIAN ADVENTURE

VOUS VERREZ: les Ballets Bol-

1430 Bleury, Montréal - AV. 8-7102 ou 5603

Mariage à l'italienne

SOPHIA LOREN • MARCELLO MASTROIANNI

au GESU 1200 rue Bleury - Montréal

Renseignements: 866-5957 - 10 h. a.m. à 6 h. p.m.

VENDOME

COMEDIE GROISSE ET GAILLARDE QUI RAconte LE RECRUTEMENT D'UN GROUPE DE "RESPECTUEUX" DANS UN CLUB SPORTIF !!!

LOUIS DE FUNES ANDREA PARISI

MIREILLE DARIC BERNARD BLIER

5e ET DERNIER SEMAINE

LES BONNS VIVANTS

MAINTIENANT: QUART ** ACCÈS INTERIEUR A LA STATION VICTORIA

"Séduction dans un style comique"

ROSANNA SCHIAFFINO PHILIPPE LEROY

JEAN CLAUDE BRIAL

dans un film d'ALBERTO LATTUADA d'après l'œuvre de MACHIAVEL

LA DRAGONE

Mise en scène Yvette Brind'Amour

Costumes: François Barbeau

Musique: André Gagnon

Decors: Renée Capriolo

avec Yvette Brind'Amour

Gerard Poirier

Lucie Le Gendre

Guy de Vienne

François Rozet

Rose Roy

André Montmory

Marthe Chouette

Louis Aubert

Ariette Sanders

Gaëtan Laniel

Angèle Conté

Michèle Nagy

Roland Péro

Suzanne Deslouchamps

Christiane Delisle

Yves Claude

main-d'œuvre: "la racine de l'amour"

Centre de vente officiel

CPD 67

passaports et livres de bon

LE PARISIEN

101, 103, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 156

Ce qui me passionne chez les femmes la joie de vivre...

(une entrevue de Solange CHALVIN)

Il est là devant nous dans cet élégant complet de flanelle grise qui n'a rien d'extravagant, dont le pantalon accuse des revers traditionnels et la veste les découpes de côté quasi classiques. Il est grand, mince, au regard clair, aux mains longues et fines du dessinateur. Il était ainsi samedi après-midi à Montréal, dans le salon vert du Ritz Carlton.

Il a devant lui douze petites filles de 18 à 20 ans qui tremblent de peur et qui voudraient toutes être choisies par le maître pour porter, mardi soir prochain, à l'émission du SEL DE LA SEMAINE de Radio-Canada, la couture la plus révolutionnaire de l'heure, celle signée Courrèges. Certaines sont pleines d'artifices, faux cils et maquillage dernier cri, d'autres ont choisi pour plaire l'exotisme, certaines le mini-pantalon, deux sont venues comme ça dans de petites robes de rien du tout, de style tube ou chasuble, à manches longues, à ras le cou, à carreaux blancs et noirs pour l'une, en taffetas moiré violet pour l'autre. Ce sont Liette Desjardins-Bourassa (la fille de Nicole Germain) et Suzanne Sabourin.

— Ce sont ces deux-là que je veux pour ma collection, dit Courrèges après avoir surpris le regard approbateur de son assistante, Coqueline Barrière.

Pourquoi celles-ci ? lui avons-nous demandé

— Parce qu'elles ont l'air gaies, leunes, parce qu'elles ont l'air de s'amuser dans la vie. C'est ce qui me plaît, c'est ce qui me passionne chez les femmes. En plus, elles représentent exactement, sans le savoir, la silhouette que j'ai imaginée en dessinant ma collection. Elles sont parfaites.

De la collection de Courrèges, nous n'avons rien vu. Elle était encore emballée dans de grands cartons d'où elle sortira mardi pour être présentée en grande première nord-américaine à la télévision canadienne.

Pourquoi avez-vous choisi Montréal pour un lancement nord-américain ?

— Je n'ai pas choisi de venir en Amérique. On m'a invité de

façon tellement charmante — je veux dire que les organisateurs de cette émission de Radio-Canada à laquelle je participerai — avaient tellement l'air de comprendre et d'aimer ce que je faisais que j'ai été touché. Voyez-vous, dans le fond, je suis un sentimental. Pour moi, ce n'était pas précisément opportun de venir en Amérique en ce moment. Mais depuis que j'y suis arrivé, je vois tellement de femmes charmantes que certainement, la prochaine fois que je dessinerai une collection, je ne pourrai pas m'empêcher de faire quelque chose en accord avec ces femmes et leur climat merveilleux.

C'est une collection haute couture que Courrèges présentera ; deux modèles seulement proviendront de Couture-future, nom donné par le couturier au prêt-à-porter qui sort de sa maison.

Qui s'habille chez Courrèges ?

— Pas ou peu de comédiennes, du moins pour le moment, répond Coqueline, mais des femmes de "cadres", des pro-



fessionnelles, des femmes de trente ans qui sont heureuses de vivre.

Mais qui peut s'offrir des robes à \$200 ou 900 à 1,000 francs ? ajoutons-nous

— Oui, c'est vrai, mais n'oubliez pas que "couture future" sont des modèles qui ne se répètent pas plus que cinquante fois environ. C'est quasiment de l'exclusivité et puis je fais

des vêtements que les femmes pourront garder longtemps.

Le style Courrèges, il est vrai, a sans doute révolutionné la mode pour une dizaine d'années.

Et moi, et moi, et moi

Liette Desjardins-Bourassa qui avait pris la résolution d'abandonner le rôle de mannequin pour s'installer dans celui de comédienne, reçoit un coup au cœur.

— C'est formidable d'avoir été choisie. Voyez-vous, je me croyais déjà trop vieille pour continuer. C'est idiot mais c'est comme ça.

Quant à Suzanne Sabourin, c'est sa rampe de lancement.

— Pour moi, c'est une chance extraordinaire... Jusqu'à maintenant je n'ai pas fait grand-chose ; je débute dans ce métier. J'ai l'impression de partir en fusée...

Qu'en-elles fait pour plaire au maître ?

— Je me suis regardée dans la glace. Il avait demandé des mannequins aux épaules carrées, aux jambes longues, aux cheveux courts et bruns. J'avais tout ce qu'il fallait, je me suis présentée. C'est tout. Peut-être a-t-il senti que j'ado-rais sa couture, que je révais de la porter... sans pouvoir me la procurer !

De sa collection, nous ne pouvons dire que deux choses : il y aura du blanc partout, des cheveux très courts coupés à la garçonne — comme Coqueline et les deux mannequins français que Courrèges a amenés avec lui. Le reste demeure un mystère que nous vous engageons à regarder mardi soir, à 10 heures à Radio-Canada.

Poussière de la science et nébulosité pour le sens commun

Dans la grande salle, il y avait affluence de parents ; (et c'était avant les grèves) ils s'étaient déplacés d'assez grandes distances, sacrifiant toute une soirée, pour entendre parler de problèmes d'éducation par cinq experts. Parmi ces derniers, celui qui a parlé le plus longtemps n'a pourtant mentionné et expliqué que les difficultés, défauts, déceptions, déceptions, désaccords, démissions de l'adolescence devant l'existence, dans sa vie toute neuve, dans le monde qu'elle aborde, devant l'avenir qu'elle ignore comme nous tous, mais qui peut être prévu tout de même dans ses grandes lignes et son climat général. A la fin, je me suis dit : "Pour l'adolescence c'est aussi bien autre chose que ça et tous les adolescents ne sont pas des numéros pour cliniques psychiatriques ou maisons de réforme. Si l'on parlait aussi, de temps à autre, des qualités, des possibilités et des aspirations de l'adolescence et si l'on disait aux parents comment mettre en valeur et exploiter au mieux ces promesses et ces premières, est-ce que tout le monde n'y trouverait pas le goût de l'action positive et finalement un bénéfice ?

Et pourquoi en est-on rendu, un peu partout ou presque partout, même parfois au lutrin de l'homme, le dimanche, à parler aux parents comme si fatalement le titre de parents serait assimilable à l'incompréhension, à l'insuffisance mentale ? En certains cas, dans certains textes on semble ne plus pouvoir accorder aucun crédit à la compétence plus ou moins limitée, c'est vrai (quelle compétence n'a pas de plafond ?) des éducateurs-parents, comme si tous les parents sans exception étaient indigènes, imbeciles ou inconscients. Et qu'une grande enquête, (pas du tout royale mais démocratique jusqu'au trognon) en aurait disséqué tout le mécanisme mental défectueux, bloqué, figé pour l'éternité ?

Les résultats de cette tendance qui s'affirme de plus en plus ? Si les parents d'hier étaient portés à abuser parfois de leur autorité et de leur prestige, à l'heure actuelle, nombre de maladresses tentatives de vulgarisation de la psychologie de l'enfance amènent les parents à se décourager, à s'affoler, (parfois devant des mythes) et à leur enlever tout pouvoir d'action sur les véritables problèmes, quand il y en a. C'est exactement d'ailleurs ce qu'une certaine philosophie à la mode contre la conception traditionnelle de la famille ambitionne d'obtenir et qu'elle obtient déjà dans de larges secteurs des sociétés modernes. Conséquences ? La peur des complexes s'est abattue sur nombre de parents, "ils vivent un cas de conscience perpétuel" et finissent par avoir le mal comme la peur pendant que les jeunes, hors du champ de tir, peuvent faire les cent coups en prenant ça pour du sport ou bien se laisser couler à pic à cause du vertige de la liberté sans condition ni garde-fou. C'est tout à fait ce que Jacques Duquesne explique dans le no 118 de *Panorama*, magazine français, dans son article : "Les enfants ne font pas de complexes, ce sont leurs parents qui en ont".

"Un des plus grands dangers des systèmes d'éducation trop souvent pratiqués aujourd'hui, déclare Jacques Duquesne, est que l'en-

fant à qui on laisse tout faire ne dispose plus de guide ; il ne parvient plus à distinguer le bien et le mal. Il n'y a plus de sanctions — récompense ou punition — à ses actes. Il est mal préparé pour la vie, car celle-ci ne manquera pas de lui apprendre que chaque acte est suivi d'une sanction. Une attitude d'autoritarisme risque de provoquer des conflits ? Bien sûr. Mais l'enfant doit-il vivre dans une atmosphère pastorale, stérilisée, exempte de toute difficulté ? Des conflits, il en rencontrera tout au long de sa vie. Il faut l'y préparer."

Mais on répète à qui mieux mieux que les jeunes sont automatiquement contre l'autorité, ne veulent plus de maîtres, détestent toute figure qui les dépasse. Est-ce bien exact ? Est-ce toujours vrai ? Non. Sauf pour les intelligences en bas de la moyenne et déjà coincées par les idées fixes et la philosophie de la rue. Ce qui n'est tout de même pas général. Pas chez l'edelinquant en tout cas. "Un questionnaire confidentiel, raconte encore le rédacteur de *Panorama*, a été remis à de jeunes délinquants et "difficiles" groupés dans un établissement de la région parisienne et on leur avait demandé : "Quelle est la qualité que vous appréciez le plus chez vos éducateurs ? Réponse : "Qu'ils aient de l'autorité". Toutes les enquêtes menées auprès des jeunes le confirment : ils attendent de la famille affection et compréhension, mais ils se défient d'une éducation trop libérale. Ce n'est pas en tout cas ce qu'ils souhaitent pour leurs propres enfants."

On a aussi beaucoup vanté ces dernières années les facilités du copinage, parents-copains, maîtres-copains, aumôniers-copains, etc. On commence à en revenir, à déchanter sur le copinage comme système d'éducation. "Rien de pire, dit Suzanne Bréard, psychologue-sociologue, que des parents-copains. Ils privent l'enfant des structures indispensables. Ils ne se rendent pas compte qu'ils lui proposent ce qu'il a ou aura facilement : des amis, et ne lui donnent pas ce dont il a besoin : de vrais parents." Et qui ne se remplace pas ou si rarement.

Mais que font actuellement la société, l'Etat, les institutions publiques, la savante technique des communications perpétuelles pour aider et soutenir l'oeuvre d'éducation des parents et de la famille ? Voilà un sujet d'enquête qui rendrait probablement service aux parents et aux jeunes en définitive mais qui ne se fera pas, on s'en doute.

Pourtant le pouvoir civil a le droit et le devoir d'assainir l'atmosphère de la vie publique comme elle lutte contre la pollution de l'air. Des sociologues aux papes, notamment Jean XXIII, ont recommandé ou recommandé cette action de l'autorité civile "parce que, a affirmé à plusieurs reprises, Jean XXIII "le sens moral est indispensable au développement pacifique et constructif des nations". Même si l'on entend rarement des commentaires sur cette déclaration, elle est bien de Jean XXIII et parents et éducateurs peuvent s'y appuyer.

Germaine BERNIER

MODE

Une perruque pour chaque toilette

NEW YORK — Les faux cheveux et les faux cils sont devenus indispensables à la femme soucieuse de son élégance.

Les postiches sont fabriqués dans différents styles, et peuvent aller de la longue nèche à la perruque. Les uns sont faits de cheveux humains, d'autres sont en cheveux synthétiques.

L'un des plus populaires est la "cascade", plus souple et plus facile à adapter sans l'aide d'un coiffeur. La jeune fille peut l'ajouter simplement par-dessus ses propres cheveux pour obtenir un effet d'épaisseur, ou, si elle a les cheveux courts, pour obtenir un effet de cascade retombant sur les épaules.

La célèbre maison de couture Oleg Cassini a créé une garde-robe complète de la perruque : une perruque pour chaque toilette du soir.

La maison David et David présente une nouvelle collection de perruques en cheveux synthétiques, faits d'acétate et de soie artificielle.

Ces perruques sont évidemment moins coûteuses que celles que l'on fabrique avec des cheveux humains et possèdent en outre l'avantage de pouvoir être lavées à la maison.

Les perruques en cheveux humains doivent être nettoyées

à sec, et on conseille d'avoir recours à un salon de beauté.

Il est évident que les faux cheveux n'ont pas l'air aussi naturels que les vrais.

Au printemps, les cheveux seront portés longs ou courts. Les franges sont appelées à disparaître. Mais si votre forme de visage ne convient pas aux cheveux tirés vers l'arrière, vous pouvez porter des mèches souples sur le front, coupées de façon asymétrique et coiffées obliquement vers le côté.

Oleg Cassini présente cette coiffure agrémentée d'une longue cascade de cheveux, fixée au sommet de la tête et retombant sur une épaule.

L'ÉLÉGANCE de l'heure



9302

La Boutique Soleil se transforme

Une exposition de type nouveau intitulée "Trumeaux vingtème siècle" a été inaugurée vendredi soir dernier à la Boutique Soleil qui vient de changer de local. Toujours dans le Vieux Montréal, elle a déménagé au 430 rue du Bon Secours, à côté de chez Marie Paule. Cette exposition qui durera jusqu'au 15 mars s'inspire du trumeau, cet objet décoratif très à la mode au dix-huitième siècle dont le miroir ou le verre était la matière fondamentale, gardant comme élément d'inspiration une matière de base éclatante. Les artistes qui exposent à la Boutique Soleil ont créé des objets d'une facture très originale et d'un modernisme étonnant.

En prévision de votre garde-robe d'été ou... pour le sud, une robe toute simple, amincissante, au décolleté carré. A tailler dans de la toile ou du coton.

Le patron imprimé no 9302 est offert pour les tailles 14½, 16½, 18½, 20½, 22½, 24½.

La grandeur 16½ exige 2½ verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patronx, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

BRUNET
DE COTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT
ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages
J. BRUNET Liée
Angle Decelles et Reine-Marie
Fondée en 1877

COURS DE FORMATION SOCIALE
par correspondance
Reconnu par le Ministère de l'Éducation
Annexé à l'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Diplôme en fin d'études
Pour renseignements :
INSTITUT DE FORMATION SOCIALE
DU QUÉBEC INC.
(Séminaire Social Pie XII)
C.P. 610, Nicolet, P.Q.
ou
Montréal : 2650 est. rue Sherbrooke
Téléphone : 527-8831

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT LAMY
DECORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

G. PAIEMENT & ASSOCIES INC.
Décoration intérieure
Esthétique industrielle
1550-A, boul. St-Joseph, MH
525-4222

VIAU, MORISSET INC.
décorateurs - ensembleurs
Jacques Viau Bernard Morisset
Laurent Bérubé Marquise Senay
Luc Sauvé Pierre Leduc
(assistant)
720 boul. Décarie
Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal — 937-9324

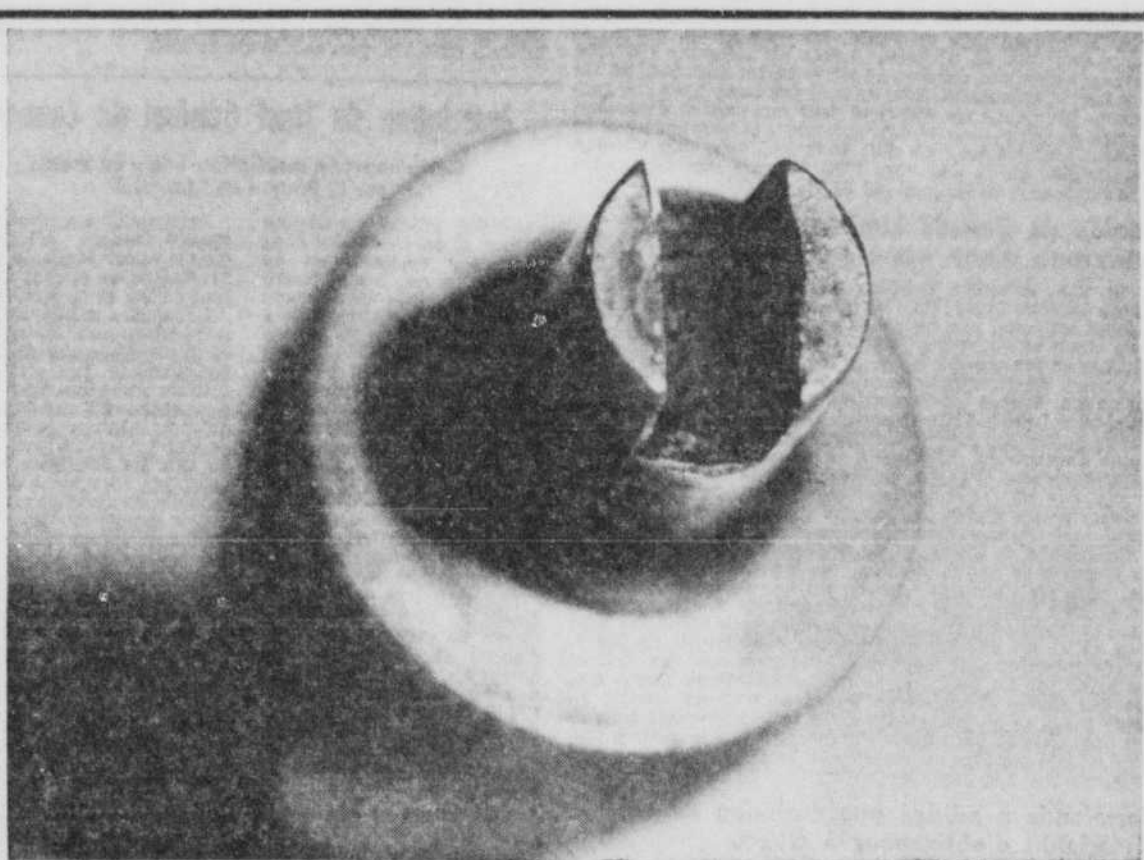
DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL — 866-9854

LAROSE, LAROSE, LALIBERTE & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

PAUL-O. REPANIER
ARCHITECTE

GRANBY — 372-8888
MONTREAL — 276-6013

Les architectes
Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est. rue Sainte-Catherine
Montréal 24 842-9528



en veux-tu ? en v'là... dans les pages jaunes

Notre ville a de tout... belles boutiques, services pratiques, gens serviables, et vous les trouverez tous dans les Pages Jaunes. Prenons, par exemple, tout ce qui a trait à l'automobile. Les Pages Jaunes vous indiqueront où acheter ou louer une auto neuve, ou faire réparer ou entretenir la vôtre. En somme, quels que soient vos besoins, les Pages Jaunes vous guideront facilement et rapidement... que ce soit pour une flotte de voitures de luxe ou un simple capuchon de valve de pneu tel qu'illustré ci-dessus. Prenez donc la bonne habitude de consulter les Pages Jaunes... car cet annuaire, comme cette ville, a de tout !

cet annuaire
comme cette ville
a de tout !



Facteurs responsables du comportement du dollar canadien l'an dernier

potins financiers

Les Bourses de Montréal, Toronto, Londres, New York et Paris étaient fermées comme de coutume en fin de semaine, de même que les marchés de Chicago et de Winnipeg, d'où l'absence, ce matin, des tableaux réguliers dans nos pages financières.

- O -
Selon le secrétaire du Trésor aux États-Unis, "l'économie nord-américaine est au ralenti, mais rien n'indiquerait bien des annués économiques en 1967". Tout au contraire, puisqu'il ressort de l'opinion d'un groupe de panellistes au congrès de la National Industrial Conference Board "que les affaires devraient bien se comporter en territoire américain cette année" et que les taux de l'intérêt continueraient de baisser modérément. Bien plus, le crédit serait de 10 p.c. plus considérable, des la paix au Vietnam.

- O -
Niagara Wire réunira en assemblée ses détenteurs d'actions de la classe "B", à 4.30 p.m. vendredi de cette semaine et il en fera autant à 3.30 p.m. pour ceux qui détiennent des actions ordinaires.

- O -
C'est après-demain à 11 heures qu'aura lieu à Toronto l'assemblée annuelle des actionnaires d'Ontario Steel Products.

- O -
Tandem Industries réunira à 11.00, demain, ses actionnaires, à Brantford, pour la tenue de son assemblée annuelle.

- O -
Ocean Fisheries réunira ses actionnaires en assemblée générale et conjointe, vendredi de cette semaine.

- O -
Les actionnaires de Normetal Mining, inscrits vendredi de cette semaine, participeront au dividende intermédiaire de 9 cts l'action.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

15 soumissionnaires se sont disputé l'émission de Farnham, adjugée à la BCN et René-T. Leclerc Inc.

La cité de Farnham, comté de Missisquoi, a vendu, récemment à un syndicat formé de la Banque Canadienne Nationale, René-T. Leclerc Inc. à un prix de 97.10, \$350,000, de titres à 6 1/2%, remboursables en 15 ans. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.8407%. L'emprunt comporte un solde de \$258,300, à renouveler en 1982 pour un terme additionnel de 25 ans. C'est en mai 1966 que la corporation avait fait sa transaction antérieure sur le marché des obligations. Elle avait vendu alors \$437,000, de titres à 6 1/2% de 20 ans, au prix de 94.458. Le coût moyen net de la finance avait été de 6.5660%. D'après du 1er mars 1968 au 1er mars 1982 inclusivement, les nouvelles obligations échouent en anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'acqueduc, d'égouts, de voirie, pour bâtisses et terrains et pour une usine de filtration. L'évaluation impossible de la cité, pour 1966, s'élevait à \$12,026,740. Le 31 décembre 1966, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$1,856,925.

Tioxide du Canada Limitée annonce l'ouverture d'une usine en France

M. W.A. Arbuckle, président de la compagnie Tioxide du Canada Limitée, Tracy, E.Q., est heureux de déclarer que dans quelques semaines, une nouvelle usine de production de dioxyde de titane va s'ouvrir à Calais - France, et c'est le personnel technique de Tracy qui a été choisi pour apporter son assistance à l'occasion du démarrage de cette usine. La nouvelle usine de Tioxide S.A. France est la septième appartenant au groupe de Compagnies British Titan Products. Les autres usines sont établies en Angleterre, Australie, Afrique du Sud, Indes et Canada. L'usine française est comparable, en ce qui a trait au procédé et aux dimensions, à l'usine établie dans la province de Québec. De plus, elle comprend plusieurs caractéristiques que les trois dernières années d'expérience dans l'usine canadienne nous ont permis de développer. Une étroite coopération existe déjà entre les Compagnies de France et du Québec, coopération d'ailleurs très favorisée par la similitude de langues. Durant les derniers mois, plusieurs directeurs de services de l'usine de Calais sont venus à Tracy pour fin de consultations avec leurs homologues de Québec. Un groupe de contremaîtres de Calais sont venus suivre un entraînement intensif dans l'usine de Tracy. Ces contremaîtres sont maintenant des techniciens de Tracy, qui, avec une équipe d'Angleterre, feront la mise en marche de l'usine française ce mois-ci. Un autre trait intéressant à souligner dans cette alliance Québec-France, est que la matière première utilisée par l'usine française de Tioxide sera fournie par la "Quebec Iron and Titanium Corporation" de Sorel.

Pierrefonds a adjugé une émission de \$1,436,000 d'obligations à 6 1/2%

La cité de Pierrefonds, comté de Robert-Baldwin, a adjugé, récemment à un syndicat formé de la Banque Provinciale du Canada, La Corporation de Frets de Québec, Dominion Securities Corp. Ltd., Océar Dubé & Cie Inc., Geoffroy, Robert & Gelinex Inc., Grenier, Ruel & Cie Inc., J.E. Laflamme Ltée, à un prix de 94.60, \$1,436,000, de titres à 6 1/2%, remboursables en 10 ans. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7.3691%. L'emprunt comporte un solde de \$974,000, à renouveler en 1977 pour un terme additionnel de 20 ans. C'est en avril 1966 que la corporation avait fait sa transaction antérieure sur le marché des obligations. Elle avait vendu alors \$814,000, de titres à 6 1/2% de 10 ans, au prix de 94.35. Le coût moyen net de la finance avait été de 6.8808%. D'après du 1er mars 1967, les nouvelles obligations échouent en anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'acqueduc, d'égouts, de voirie, pour une usine de filtration, pour parcs et pour un centre communautaire. L'évaluation impossible de la cité, pour 1966, s'élevait à \$92,916,200. Le 31 décembre 1966, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$13,739,847. L'an passé, la population de la cité était de 27,700 âmes.

Il y eut plus d'obligations lancées le mois dernier sur notre marché

Selon la compilation que la maison de valeurs de placements Wood, Gundy Valeurs Ltee vient de rendre public, il a été lancé sur notre marché, au cours du mois de janvier, pour \$471,396,000 de nouvelles obligations fédérales, provinciales, municipales et de corporations, en regard de \$409,569,537 durant le même mois l'an dernier. On note une augmentation de \$20,000,000 dans le lancement des obligations fédérales de plus de 2 ans, directes et garanties. Du côté des obligations provinciales, directes et garanties, il y a eu accroissement de \$153,850,000. En ce qui concerne le lancement des obligations par les municipalités ontariennes, le total en janvier de cette année n'a été que de \$1,321,000, contre \$17,129,537 durant le même mois en 1965. C'est le contraire pour les municipalités du Québec et des Maritimes, puisque le total figure à \$52,892,000 pour le mois dernier, contre \$3,185,000 en janvier 1966. Quant aux obligations municipales de l'ouest canadien, elles paraissent s'équilibrer. Du côté du lancement des obligations par nos entreprises corporatives, on note une forte contraction, soit seulement \$80,500,000 pour janvier de cette année vs \$206,460,000 pour le même mois l'an dernier. Faut-il en conclure que ces dernières ont moins besoin d'argent cette année, ou est-ce à cause des taux élevés encore en cours?

Marcel CLEMENT

Selon la B. de M.

Trois grands facteurs se sont combinés pour raffermir le dollar canadien au cours de 1966, d'après la nouvelle brochure de la Banque de Montréal "Cours des Changes étrangers", parue aujourd'hui.

La fermeté du dollar canadien en 1966 a été le résultat d'un report à janvier du produit de plusieurs émissions de valeurs mobilières vendues sur les marchés de capitaux des États-Unis vers la fin de 1965, en conformité des directives économiques du gouvernement des États-Unis. D'autres part, le placement de nouvelles émissions et l'essor du commerce extérieur du Canada ont apporté sur le marché des montants considérables de devises étrangères.

Cette publication, qui prépare chaque année le service des changes étrangers de la B. de M. se trouve dans toutes les succursales de la banque. Elle met en tableau, avec explications, la marche des cours du dollar des États-Unis et de la livre sterling en 1966, et donne des statistiques pour les années passées. La moyenne du taux de change du dollar canadien en 1966 a été de 92.81 cents (en monnaie des E.-U.), ce qui est nettement au-dessus de sa parité de 92.50 cents (E.-U.), et légèrement au-dessus de sa moyenne de 92.75 cents (E.-U.) en 1965.

VALEUR VARIABLE

La B. de M. dit qu'on peut distinguer deux périodes bien nettes, en 1966, durant lesquelles la valeur du dollar a varié. Les neuf premiers mois de l'année ont été une période de fermeté marquée. Cependant, un mouvement de baisse est apparu vers la fin d'octobre et notre dollar est tombé d'environ 92.75 cents (E.-U.) à 92.25 cents (E.-U.), puis il s'est relevé d'une petite fraction au cours de décembre pour fermer à 92.27 cents (E.-U.).

La B. de M. attribue cette faiblesse à la rareté générale de l'argent et à l'élévation des taux d'intérêt aux États-Unis, qui ont créé une atmosphère défavorable pour les emprunts sur les marchés américains. Aussi bien les bénéfices des sociétés, la reprise de la Bourse et les rendements avantageux des placements ont eu tendance à retenir les dollars américains aux États-Unis et à attirer les fonds de l'étranger, y compris les États-Unis.

Il en est également résulté une sortie nette de fonds du Canada sur le marché des capitaux à court terme, et ce mouvement de capitaux, de pair avec les exigences de fin d'année pour les intérêts et les dividendes, a suscité une forte demande de fonds américains et un affaiblissement consécutif de la valeur d'échange du dollar canadien.

Les réserves officielles du Canada ont diminué durant l'année et n'atteignaient plus que \$2,255.9 millions (E.-U.) en décembre, au lieu de \$2,664 millions (E.-U.) qu'elles étaient en décembre 1965.

Le niveau moins élevé des réserves et notre solde créditeur au Fonds monétaire international — soit des réserves globales de \$2,499.4 millions — correspondent mieux à notre intention de ne pas augmenter nos réserves au-delà de l'objectif de \$2,600 millions (E.-U.) qui a été fixé au moment où a été renouvelée l'exemption de la taxe américaine d'égalisation des taux d'intérêt dont le Canada bénéficie.

LA LIVRE SUBIT DES PRESSIONS

La banque constate que la livre sterling, au cours du printemps et des premiers mois de l'été, a subi de fortes pressions à la vente. Elle s'est reprise avec vigueur durant l'automne, puis s'est traitée sur un marché stable pendant les derniers mois de 1966.

Au début de l'année, la livre était cotée plus haut que sa parité de \$2.80 (en monnaie des E.-U.); les statistiques du commerce extérieur marquaient une tendance favorable et les réserves du Royaume-Uni, en hausse, accusaient un chiffre de \$3,650 millions (E.-U.) à la fin de février.

L'incertitude au sujet de la politique intérieure du nouveau gouvernement travailliste et une situation gravement défavorable au commerce extérieur, sous l'effet de la grève de la marinière, ont suscité un fort mouvement de vente et la livre a fléchi à \$2.79, tandis que les réserves tombaient à \$3,152.8 millions (E.-U.), en août. Le soutien d'un groupe de banques centrales du monde, y compris la Banque du Canada, puis l'adoption de mesures énergiques par le gouvernement, en vue d'assurer la déflation de l'économie, de réduire les importations et de pousser davantage les exportations, ont amené la stabilité de la livre, qui s'est traitée au niveau de \$2.79 à \$2.79, pendant le reste de l'année.

En même temps, les réserves officielles se sont relevées à \$3,281 millions (E.-U.) à la fin de novembre. Un fléchissement à \$3,281 millions (E.-U.) a été attribuable au remboursement d'une tranche de dettes de guerre. Au 31 décembre, les réserves du Royaume-Uni s'élevaient à \$3,099.6 millions (E.-U.), soit \$95 millions (E.-U.) de plus qu'à la fin de 1965.

Inscription du Trust Général du Canada

Cette nouvelle inscription a lieu ce matin sur la Bourse de Montréal

300,000 actions privilégiées émises et en circulation dont la valeur nominale est de \$10.00 chacune, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 20 février 1967. Leur symbole au téléscripteur sera "TGC Pr".

Le rapport de l'inscription sera publié sous peu. Voici un bref aperçu des renseignements qui seront donnés.

Sigle social est: 909 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2, Québec.

Agent de transfert et registraire: La société agit pour son propre compte.

Histoire: La Société a été fondée en 1909 sous la raison sociale de Crédit Général, en français, et de General Trust en anglais. En 1910, la société a pris la dénomination de Crédit Général du Canada et de General Trust of Canada. En 1928, la raison sociale française devint Trust Général du Canada.

Ses directeurs et administrateurs sont:

Marcel Faribault, L.L. D., président et administrateur, Outremont, Québec; Henri-N. Guilbault, L.Sc., directeur général et administrateur, Montréal, Qué.; Maurice Raymond, C.A., trésorier, Outremont, Québec; Pierre Favreau, B.Sc., com. secrétaire, Montréal, Québec; Leopold Daignault, L.Sc., directeur général adjoint, Ste-Rose, Québec; L.P. Bouchard, L.L.L. directeur général adjoint, Québec, Qué.; L. Col. J.A. Amyot, administrateur, Québec, Qué.; Aristide Cousineau, administrateur, Outremont, Qué.; Emile Corbeil, administrateur, Outremont, Qué.; J.L. Demers, administrateur, Thetford Mines, Qué.; Me Marcel Faribault, administrateur, Outremont Q.; George F. Gauthier, administrateur, Québec, Qué.; Gerald G. Ryan, administrateur, Westmount, Qué.; J.M. Desseureault, administrateur, Québec, Qué.; Fridolin Simard, administrateur, Westmount, Qué.; Pierre Beauchemin, administrateur, Westmount, Qué.; Jean Raymond, administrateur, Fort Chambly, Qué.; Gaston Elie, administrateur, Westmount, Qué.; Me Paul Desruisseaux, administrateur, Sherbrooke, Qué.; Benoit Benoit, administrateur, St-Hyacinthe, Qué.; Wilbrod Bhéer, administrateur, Québec, Qué.; Maurice Charré, C.A., administrateur, Outremont, Qué.; Jean-Louis Lévesque, administrateur, Outremont, Qué.; Jan. P. W. Ostiguy, administrateur, Ville Mont-Royal, Qué.; Lucien Massé, C.A., administrateur, Hull, Qué.; Henri-N. Guilbault, administrateur, Montréal, Qué.

Nomination Molson



Jacques Marcotte

Le lieutenant-colonel Conrad Legault, directeur du marketing, annonce la nomination de M. Jacques Marcotte au poste de directeur des ventes aux agences de la Brasserie Molson du Québec Limitée. M. Marcotte est un Bachelier en Commerce de l'université McGill et il était jusqu'ici adjoint au directeur de la promotion des ventes.

Simard-Beaudry Inc.

AVIS DE DIVIDENDE

Actions ordinaires

Avis est, par les présentes, donné que le conseil d'administration, lors d'une assemblée tenue le 30 décembre 1966, a déclaré:

1) un dividende de 45¢ par action ordinaire payable le ou après le 31 décembre aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés dans les livres de la Compagnie le 15 décembre 1966.

DONNE A MONTRÉAL, ce 16e jour de février 1967.

Le secrétaire-trésorier,

Jacques-A. FOREST.

L'EXCELLENCE

Compagnie d'assurance-vie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ANNUELLE

DES ACTIONNAIRES

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de L'EXCELLENCE, Compagnie d'assurance-vie sera tenue à 215 ouest, rue Saint-Jacques, au Cercle de la Place d'Armes Inc., suite 811, Montréal, le lundi 6 mars 1967, à 11 heures a.m. aux fins de recevoir et d'étudier le bilan et l'état des revenus et dépenses ainsi que le rapport des vérificateurs, procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs et discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

GABRIEL LAPOINTE, secrétaire.

Consolidated Virginia Mining Corporation

Négociation présente

certaine acquisition

Consolidated Virginia Mining Corporation annonce qu'elle négocie présentement pour l'acquisition de deux propriétés de soufre situées aux États-Unis dans les états du Colorado et du Utah respectivement.

La présence de soufre sur ces propriétés est connue depuis plusieurs années et des travaux d'exploration et de développement limités ont été effectués par les anciens propriétaires. Une étude plus approfondie de ces propriétés sera faite et des négociations sont en cours avec des partis intéressés à participer financièrement à leur développement.

L'acquisition de ces propriétés est soumise à l'approbation des autorités ayant juridiction sur la vente des valeurs mobilières dans la Province de Québec.

IMPERIAL TOBACCO DU

CANADA LIMITÉE

3810 rue ST-ANTOINE

Montréal 30, Québec, Canada

Avis aux actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Imperial Tobacco du Canada Limitée sera tenue au siège social de la compagnie, au 3810, rue St-Antoine, Montréal, le mercredi 12 avril 1967 à 10 heures 30 du matin. Cette assemblée sera une assemblée spéciale des actionnaires aux fins d'étudier et, s'il est jugé à propos, de sanctionner le règlement spécial "X" de la compagnie, lequel règlement a été adopté par le conseil d'administration le 17 février 1967 et modifie le règlement 27 de la compagnie en établissant la formation d'un conseil d'administration composé de 11 membres au lieu de 10.

Au terme de l'étude du règlement spécial "X" ci-dessus mentionné, l'assemblée générale annuelle procédera à:

- la réception et l'étude du rapport des administrateurs, comprenant les états financiers de la compagnie et le rapport de ses vérificateurs de comptes;
- l'élection des administrateurs du prochain exercice;
- la nomination des vérificateurs de comptes du prochain exercice et le mandat à accorder aux administrateurs de déterminer les honoraires de ceux-ci;
- la négociation de toute autre affaire qui peut être valablement soumise à l'assemblée.

Conformément aux règlements de la compagnie, les actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux au plus tard le 28 mars 1967, date-clôture fixée par le conseil d'administration, seront avisés de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Daté à Montréal, ce 17ème jour de février 1967.

Le secrétaire,

BERNARD D'AMOREAU, c.r.

Ventes d'Ampex Corp. à des sommets

M. William E. Roberts, président et chef de l'exécutif de Ampex Corporation a annoncé hier que les ventes et les bénéfices de la compagnie pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice avaient atteint des nouveaux sommets.

Les ventes pour la période de neuf mois terminée le 28 janvier 1967 se sont élevées à \$153,068,000, une hausse de 32 pour cent sur les ventes de \$115,692,000 rapportées pour la même période l'année précédente.

Les bénéfices nets après impôts se sont chiffrés par \$7,011,000, ou 74 cents par action sur les 9,480,281 actions en circulation, soit une augmentation de 24 pour cent sur les chiffres de \$5,669,000 ou 61 cents par action sur 9,351,741 actions en circulation à la fin de janvier 1966.

Au cours du troisième trimestre, les ventes ont été de \$51,743,000 au regard de \$41,977,000 l'an dernier, une hausse de 23 pour cent. Au moment de \$2,538,000, ou 27 cents par action, les bénéfices nets montraient un gain de 15 pour cent sur ceux du même trimestre de l'exercice précédent.

"Nos ventes et nos bénéfices ont été selon nos prévisions, et nous croyons qu'ils continueront d'augmenter au cours du dernier trimestre de l'exercice", de dire M. Roberts.

Lauson & Jones, \$1.20 l'action de la série A, \$2 l'action de la série B; 1er avril, inscription le 15 mars.

Les détenteurs d'obligations, qu'ils soient présents ou absents, et chacun des détenteurs d'obligations ainsi que le fiduciaire seront tenus d'y donner effet.

Conformément aux dispositions de l'Acte de Fiducie, tout détenteur d'obligations non immatriculées qui désire assister à l'assemblée et y voter sans être tenu de produire les obligations qu'il détient, pourra ce faire, s'il est porteur d'un certificat émis par une banque ou une compagnie de fiducie, attestant qu'il a déposé auprès de l'une de ces institutions les obligations qui y sont mentionnées. Le porteur de ce certificat aura alors la qualité pour prendre part et voter ou se faire représenter aux mêmes fins par fondé de pouvoir, à l'assemblée des obligataires ou à tout ajournement d'icelle tout comme s'il était le détenteur des obligations en vertu desquelles un certificat a été ainsi émis et les avoir produits à l'assemblée ou à tout ajournement d'icelle. Les obligations ainsi déposées entre les mains d'une banque ou d'une compagnie de fiducie-commissaires resteront en dépôt jusqu'à la tenue de l'assemblée ou tout ajournement d'icelle, et les détenteurs d'obligations immatriculées ainsi que leurs fondés de pouvoir.

Sauf tel que prescrit ci-dessus, les seules personnes pouvant être reconnues comme détenteurs d'obligations lors de la tenue de l'assemblée ou de tout ajournement d'icelle, ou comme pouvant avoir droit de vote, seront celles qui produiront les obligations non immatriculées à l'assemblée ou à tout ajournement d'icelle, les détenteurs d'obligations immatriculées ainsi que leurs fondés de pouvoir.

Il n'est pas requis qu'un fondé de pouvoir soit un détenteur d'obligations.

Des formules de dépôt d'obligations non immatriculées ainsi que des formules de procuration peuvent être obtenues sur demande adressée au Trust Général du Canada.

DONNE A MONTRÉAL, ce 20e JOUR de février, 1967.

A. BELANGER (DÉTAIL) LIMITÉE.

Par: le secrétaire

Avant de partir en voyage appelez donc cette jeune fille à 878-4237



Elle s'occupe des réservations chez Avis. Elle est en communication directe avec toutes les agences au Canada.

Et elle peut vous réserver une voiture, une Pontiac Parisienne par exemple, qui vous attendra à votre arrivée.

Appelez cette jeune fille. Et une de ses charmantes collègues vous accueillera à votre arrivée. Avec vos clés.

Pour réserver une auto n'importe où au Canada et dans le monde entier, appelez

Autos à louer Avis
Service de réservation

Place Ville Marie, Montréal • 878-4237



AUTOS À LOUER AVEC PERMIS A-648

(Cours fourni par
la Presse Canadienne)

THORNE, GUNN, HELLWELL & CHRISTENSEN
Incorporant
AIMÉ GALARNEAU & CIE
Comptables agréés

R. J. P. Dawson, C.A.
R. P. Alwton, C.A.
D. M. Long, C.A.
W. G. Hoag, C.A.
L. Greves, C.A.

J. P. Lewis, C.A.
J. D. Hoeg, C.A.
A. C. Shackell, C.A.
E. G. Ward, C.A.
L. A. Wright, C.A.

C. A. Polzant, C.A.
A. Galarneau, C.A.
H. J. Garbars, C.A.
P. Gouvreau, C.A.
D. Huard, C.A.

Consell : R. S. Sahier, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 — Tél. 878-3011

Réseau à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

**Samson, Bélair, Côté, Lacroix
et Associés**
Comptables agréés

Maurice Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dorland Hout, C.A.
Albert Galarneau, C.A.
Donald Sylvain, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
Clement Ducharme, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Emilien Gauthier, C.A.
Bertrand Laroche, C.A.
Jean Fauroux, C.A.
Clement Ducharme, C.A.
Yves Beaulieu, C.A.
Robert Blanchette, C.A.
Jacques Trempe, C.A.
Pierre Vermeille, C.A.
Marcel Moreau, C.A.

Lucien P. Bélair, C.A.
Lionel Robison, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Clement Laroche, C.A.
Pierre Lesauvage, C.A.
Pierre Chouinard, C.A.
Gilles Trahan, C.A.
Marcel Marcier, C.A.
Pierre Davis, C.A.
Robert Gauthier, C.A.
Martha Gauthier, C.A.
Jean-Guy Jude, C.A.
Pierre Plérand, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Robert Girard, C.A.
Roger Joannette, C.A.
Jean Faucher, C.A.
Gilles Beaulieu, C.A.

16m CMA, C.A.
Henri Bourdoin, C.A.
Percy Auger, C.A.
Yves Galarneau, C.A.
Vienne Forge, C.A.
Pierre Barry, C.A.
Adrien Côté, C.A.
Jean-Paul Boyer, C.A.
Real Auger, C.A.
Jean-Paul Barbeau, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Roland Pluch, C.A.
Roland Lévesque, C.A.
Louis Laroche, C.A.
Jean M. Allard, C.A.
André Lesage, C.A.
Gérard Mongeau, C.A.

Paul-E. Bonnier, C.A.

Paul Chénier, C.A.

MONTREAL — QUEBEC — RIMOUSKI
360, rue Saint-Jacques, Montréal — 842-4691

L'Ontario a raflé les grands honneurs aux premiers Jeux d'hiver — Le Québec est 4e

QUÉBEC. — L'Ontario a mérité les grands honneurs lors des Premiers Jeux d'hiver canadiens qui ont pris fin hier après sept jours de compétition. La Colombie-Britannique s'est classée au deuxième rang, suivie de l'Alberta qui a devancé le Québec en 3e place.

Fausse alarme

L'Ontario a récolté 129 points au classement général; la C.B., 111; l'Alberta, 107; le Québec, 100; la Manitoba, 97 et la Saskatchewan, 83.

Un record amélioré par une Torontoise

VANCOUVER. — Deux athlètes féminines ont volé la vedette en établissant deux records sur piste intérieure samedi soir, lors des Jeux internationaux d'Athlétisme.

Les médailles

Les patineurs artistiques ont récolté 18 médailles samedi, lors du premier jour de cette compétition.

La lutte a produit 20 gagnants de médailles dans 8 catégories. L'Ontario, la C.B. et l'Alberta ont récolté deux médailles d'or chacune alors que la Saskatchewan et Terre-Neuve en méritaient une chacune.



Raymond Royer, de Sherbrooke, qui l'on aperçoit sur la vignette causant avec Robert "Bob" Bédard, s'est vu, en fin de semaine, décerner le trophée Lucien-Laverdure. Quant à Bédard, il a été reporté à la présidence de la P.Q.L.T.A.

Les meilleurs tennismen des Etats-Unis et de l'Australie à l'Expo!

Les amateurs de tennis de la province en auront pour leur argent au cours de l'été qui vient. En effet, au cours du mois de juin, le 6 pour être exact, l'Australie présentera lors de sa journée nationale, à l'Expo 67, une magistrale exhibition entre ses meilleurs tennismen et ceux des E.-Unis!

Il y aura deux matches de simples et un de double, tout comme en série de Coupe Davis. Ce qui permettra aux amateurs de tennis de voir les meilleurs joueurs amateurs au monde de l'heure.

Vote de confiance à Bédard

Les élections annuelles de l'Association provinciale de tennis ont eu lieu, samedi, au club de tennis Monkland. En voici les résultats:

Palmer a triomphé de justesse hier

TUCSON, Arizona. — Malgré un double bogey au 10e trou, Arnold Palmer a décroché, hier, les honneurs de l'omnium de Tucson, mais de justesse, ne l'emportant que par la marge d'un seul coup sur Chuck Courtney.

Howe sera honoré ce soir

NEW YORK. — Maurice Richard sera à la tête de six membres du Temple de la renommée du hockey ce soir lorsque Gordie Howe recevra le trophée Lester Patrick accordé à la personne qui a rendu de grands services au hockey aux Etats-Unis. Les autres membres sont Doug Bentley, Milt Schmidt, Bill Durnan, qui sera le maître de cérémonie. On remarquera également Doug Harvey, Fern Flaman, Harry Lumley, Bill Gadsby, Sid Abel et Bob Goldham.

Les étoiles individuelles: deux femmes!

Deux athlètes féminines se sont avérées les étoiles individuelles des Jeux.

Les gagnants à Tucson

Voici la fiche individuelle des gagnants, dans l'omnium de Tucson qui s'est terminé hier:

PALMER, Arnold	66-67-67-73-273	12,000
COURTNEY, Chuck	67-68-68-70-274	7,200
CRAMPTON, Bruce	67-71-66-61-275	4,500
SCHLEIF, John	71-66-69-71-277	3,000
HENDERSON, Paul	72-66-71-69-278	2,400
FUNSETTI, Rod	71-68-66-73-278	2,400
HART, Dick	73-68-68-70-279	2,040
HARRIS, Bob	71-71-70-68-280	1,635
JACOBS, Tom	69-73-69-69-280	1,635
SIFFORD, Charlie	69-70-69-72-280	1,635
GLOVER, Randy	68-72-67-73-280	1,635
CHARLES, Bob	69-68-76-68-281	1,220
STOCKTON, Dave	70-67-72-72-281	1,220
GEIBERGER, Al	73-69-67-72-281	1,220
BROWN, Pete	74-68-73-67-282	960
FORD, Bob	72-73-70-67-282	960
BARRER, Miller	70-70-73-69-282	960
OGDEN, Bill	70-72-71-69-282	960
DOUGLASS, Dale	70-71-72-69-282	960
HENNING, Harold	73-72-72-66-283	690

Toronto Hamilton 3 2

PREMIERE PERIODE
1-Hamilton, Pettit (Smith, Lawson) 15:46
Puntition: 1-4, 2-3, 3-2, 4-1, 5-0, 6-0, 7-0, 8-0, 9-0, 10-0, 11-0, 12-0, 13-0, 14-0, 15-0.

Linda Crutchfield a terminé 28ème

HAMMERSTRAND, Suède. — Linda Crutchfield, Suédoise, a terminé à la 28e place dans les simples féminins, parus McDougall, de Montréal et Roger Eddy, de Montréal, se sont classés 2e dans les doubles masculins; Larry Arbuthnot, de Montréal, a terminé en 32e place et McDougall, en 60e en fin de semaine, lors des championnats mondiaux de luge, raflés par les Allemands dans les trois catégories.

Trophée Laverdure à Raymond Royer

Samedi avait lieu au club de tennis Monkland la présentation du trophée Lucien Laverdure. Ce trophée, un des plus prestigieux et des plus convoités du tennis au Québec, a été décerné cette année à Raymond Royer, de Sherbrooke.

Voici la liste des gagnants du trophée Laverdure depuis 1957, date de son institution:

Ligue Nationale

	P.J.	G.	P.	N.	B.P.	B.C.	Pts
Chicago	52	31	13	8	190	124	70
New York	52	25	19	8	145	133	58
Montréal	51	22	22	7	130	136	51
Toronto	50	20	21	9	131	151	47
Détroit	53	22	28	3	164	171	49
Boston	54	15	32	7	137	182	37

Greenblatt est vaincu!

Le montréalais Bob Barrell a démontré beaucoup de puissance et d'habileté, hier après-midi, en éliminant tous ses rivaux, lorsqu'il a remporté les grands honneurs du Grand Prix O'Keefe, de Ste-Agathe 1967.

La température s'est maintenue au-dessous de zéro, tout l'après-midi, ce qui a rendu la piste du Lac des Sablons excessivement dure et dangereuse. Le spectacle aux montréalais a procuré plusieurs sensations aux spectateurs, en poussant sa Cooper S à des vitesses de 100 milles à l'heure, dans les buts droits de la piste, son meilleur temps pour un tour, dans la course principale de 25 tours de piste, 4 de mille, fut de 45.02 secondes.

Le Tricolore s'incline 3 à 1 devant les Wings

DETROIT. — Le vétéran joueur de défense Léo Boivin a compté le but vainqueur, hier après-midi, alors que les Red Wings de Detroit ont pris leur revanche sur les Canadiens en leur infligeant une défaite de 3 à 1 à Detroit, devant les caméras de la Télévision.

Les Canadiens avaient pris les devants dans le match grâce à un but de Cournoyer, en première période, alors que les Red Wings jouaient avec un désavantage numérique de deux hommes. Les Wings ont provoqué l'égalité en seconde période, sur un but de Floyd Smith, lançant à bout portant sur le gardien recrue Rogatien Vachon. Puis, Boivin a enregistré son quatrième but de la campagne en complétant de la pointe une stratégie d'Alex Delvecchio. Boivin a joué une partie du tonnerre, à la ligne bleue, et il a aussi amassé une assistance sur la dernière but.

La dixième position aux compétitions principales, dans la catégorie "Crampons à glace", est allée à Peter Roberts de Granby. Ce dernier a réussi un temps de 47.0 secondes au volant de sa Mini-Cooper.

Les Rangers récoltent un 2ème gain sur les Hawks

CHICAGO. — Ken Schinkel, un joueur d'utilité de 34 ans, rappelé par les Rangers de New York, a procuré hier soir une précieuse victoire au pilote Emilie Francis sur les Black Hawks de Chicago. Les Rangers ont triomphé au compte de 3 à 1 sur les détenteurs de la première position au classement de la ligue Nationale de hockey, pour sa seconde fois en autant de jours.

Le Canadien Jr a fait boom!

PREMIERE PERIODE
1-Peterborough, Monahan (Vanderburg, M. Redmond) 1:00
2-Montréal, Bordreau 10:09
3-Peterborough, Campbell (Monahan, Vanderburg) 14:48
Puntition: Schinkel 6:45, Hunt 7:22, Curtis, Beaudoin 7:39, Burchill 10:05, Johnson 11:36, Schella, Switzerland, mineurs, majors 12:34, Pleau, Johnston majors 14:06, Curtis mineurs 15:43, D. Redmond 19:08, Burns major, Bouchard minor, major M. Redmond major, Johnston major 19:24, Peterborough, puniton de banc servie par McLeish 19:35.

Cleveland 5 Baltimore 2

PREMIERE PERIODE
1-Cleveland, Attwell (F. Glover) 5:08
2-Cleveland, Schell (Hornstra, McCarthy) 12:39
Puntition: 1-1, 2-0, 3-0, 4-0, 5-0, 6-0, 7-0, 8-0, 9-0, 10-0, 11-0, 12-0, 13-0, 14-0, 15-0.

Imlach est hospitalisé

TORONTO. — L'instructeur Punch Imlach des Maple Leafs de Toronto souffre d'épuisement et il est hospitalisé présentement à Toronto. Il n'était pas à la barre de son équipe, samedi, lorsque les Leafs ont vaincu les Bruins de Boston 5 à 3. C'était son assistant King Clancy qui dirigeait les Leafs. Imlach est à sa neuvième saison avec les Leafs.

Trois trucs du chapeau dans l'Américaine

Trois joueurs ont réussi le truc du chapeau et un gardien de but a enregistré un blanchissage dans la ligue Américaine de hockey samedi soir.

Médaille d'or à J. Charland

Au Mont Ste-Anne hier, Jacques Charland, de Trois-Rivières, a remporté la médaille d'or dans les sauts en ski avec des performances de 174 et 177 pieds, établissant le record du tremplin.

Pente 69 SAINT-SAUVEUR

MERC., 22 FÉV. 1967 à partir de 10h.30 a.m.

Berlitz enseigne l'Espagnol rapidement et efficacement

Berlitz est l'école de langues la plus expérimentée, la plus progressive et la plus universelle. Chez Berlitz, l'enseignement est de toute première valeur. A l'aide de ses techniques les plus nouvelles, Berlitz vous garantit la maîtrise de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien ou de l'allemand en un temps record. Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon-test gratuite.

ECOLES Berlitz

Langues vivantes 288-3111

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

AVOCATS
McCarthy, Monet & Johnston
Avocats et Procureurs
Edifice IBM
5, Place Ville-Marie
Suite 445, Montréal 2

BREVETS D'INVENTION
Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBIK & ROBIK
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTRÉAL, 25 - 288-2152

DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
Not. bureaux, magasins, affaires et
salles de montre, sont aménagés à
via ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes
machines à calculer, à photocopier
à additionner, à dicter, duplicateurs,
horloges de remps, salles de montage
spéciales de meubles de bureau,
etc. etc. en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone: 861-5771

Lisez et faites lire Le Devoir

Trophée Laverdure à Raymond Royer

Samedi avait lieu au club de tennis Monkland la présentation du trophée Lucien Laverdure. Ce trophée, un des plus prestigieux et des plus convoités du tennis au Québec, a été décerné cette année à Raymond Royer, de Sherbrooke.

Ce trophée est attribué au joueur qui s'est le plus amélioré au cours de la saison. Royer, le dauphin de Robert Bédard, s'est particulièrement distingué au cours de la tournée Dow l'été dernier. Il a fait très belle figure à plus d'une reprise contre Robert Bédard, en plus en une occasion d'arra-

Berlitz enseigne l'Espagnol rapidement et efficacement

Berlitz est l'école de langues la plus expérimentée, la plus progressive et la plus universelle. Chez Berlitz, l'enseignement est de toute première valeur. A l'aide de ses techniques les plus nouvelles, Berlitz vous garantit la maîtrise de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien ou de l'allemand en un temps record. Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon-test gratuite.

ECOLES
Berlitz
Langues vivantes
288-3111

Fulbright : la Chine ne désire nullement intervenir au Vietnam

WASHINGTON. — Le sénateur William Fulbright ne voit aucune indication, dans le passé, comme actuellement, que Pékin désire entrer dans le conflit vietnamien. Il est possible, a-t-il ajouté dans le programme télévisé "Issues & Answers" de la chaîne ABC, que les communistes chinois puissent être amenés à participer à cette guerre. "Mais il est probable qu'ils ne veulent pas s'en mêler".

Pour ce qui est de la possibilité d'une guerre sino-soviétique, le président de la commission des affaires étrangères au Sénat a dit qu'il ne pourrait pas "déplorer" un tel conflit : ce serait une "grossière erreur", elle ne se déroulerait pas à notre avantage, a souligné le sénateur de l'Arkansas.

Ce dernier a repris ses critiques bien connues de la politique vietnamienne de l'administration qui lui semble "non désireuse d'accepter un compromis" et qui recherche "la victoire seulement". Le sentiment prédominant aux Etats-Unis est de voir finir la guerre du Vietnam. Le président Johnson de ce fait risquerait l'échec aux élections de 1968 si l'on se bat alors toujours au Vietnam. Toujours à propos de ce scrutin M. Fulbright "décourage" les partisans d'une éventuelle candidature conjointe du sénateur Robert Kennedy, comme président, et de lui-même à la vice-présidence. Une telle proposition a pour-

sui M. Fulbright, serait "totalement dépourvue de réalisme".

Poursuivant sa critique de la politique vietnamienne de l'Administration le sénateur Fulbright a déploré que le président n'ait pas saisi l'occasion, par exemple, que lui offrait la récente trêve du Tet et mis alors fin aux raids aériens contre le Nord.

Les déshonrements de M. Johnson

D'autre part l'ancien secrétaire de presse présidentiel Bill Moyers a déclaré que l'un des déshonrements éprouvés (par M. Lyndon Johnson) en essayant de décider la poursuite des bombardements au Vietnam était de savoir que des civils (en) souffraient. M. Moyers depuis quelques jours directeur du quotidien "Newsday" dans le Long Island près de New York, a ajouté dans une interview télévisée qu'il "ne croit pas que le gouvernement ait jamais admis que des civils ne souffraient pas dans les raids contre le Nord-Vietnam. Et je sais qu'il ne l'a jamais présumé".

Au cours du programme "Meet the Press" de la N.B.C. l'ex-secrétaire de presse de M. Johnson a fait également observer que ces bombardements "sont soumis à de plus grandes restrictions en ce qui concerne la population civile que n'importe lesquels dans l'histoire. En fait, a-t-il ajouté, ils font l'objet d'efforts de précision assez efficaces".

Aden : situation tendue

ADEN. — L'escalade de la violence se poursuit à Aden, tandis que les forces britanniques, dont le départ est prévu dans un an, ne cessent pas de renforcer leur dispositif de sécurité. L'audace des terroristes va croissant. Il suffit de se promener dans les quartiers du centre, près du débarcadere ou récemment encore affluant en rangs serrés les passagers des paquebots, pour lire sur les murs des boutiques, à la barbe des postes de police, une floraison d'inscriptions en rouge sang, dues aux propagandistes des mouvements "Flosy" et "NLF" qui se disputent les faveurs populaires.

Pour la première fois au cours des quatre jours d'émeutes, les soldats britanniques n'ont pas hésité à tirer sur la foule menaçante qui défiait les consignes du long couvre-feu. Le bilan est lourd. Les observateurs les plus raisonnables l'estiment à une cinquantaine de tués et une centaine de blessés.

L'affaire a commencé vendredi, 10 février. Le "Flosy" avait proclamé la grève générale pour le lendemain, anniversaire abhorré de la Fédération de l'Arabie du Sud. Les lanceurs de grenades entrèrent en action, faisant de nombreux blessés. Un couvre-feu d'une trentaine d'heures d'affilée fut établi. Les radios du Caire, de Sanaa et de Taëz lancèrent à la population un mot d'ordre : défier le couvre-feu et organiser des processions dans les rues. Le résultat ne se fit pas attendre. Les manifestants furent arrêtés par centaines et les forces britanniques tirent contre les groupes les plus menaçants. Emeutes et répression se poursuivirent. Ainsi, du vendredi au lundi, 13 février, 21 soldats britanniques ont été blessés. Un millier de personnes ont été arrêtées et 500 Yéménites expulsés.

Au même moment se produisit à Aden l'arrestation de Mohamed Salem Bassendwa, leader de "Flosy", qui était entré clandestinement dans la ville. Il fut décidé de l'expulser. Cependant, de nombreux habitants d'Aden considèrent Bassendwa comme un intermédiaire entre les Britanniques et le "Flosy". Ceci ne serait pas pour plaire aux autorités fédérales qui, elles, considèrent le "Flosy" comme une organisation terroriste avec laquelle tout dialogue est impossible. L'affaire Bassendwa n'a fait que renforcer le sentiment selon lequel une crise grave couve entre le haut-commissariat britannique et le Conseil suprême des sultans de la fédération.

De multiples raisons sont invoquées : les Britanniques voudraient se retirer d'Aden dès le début de 1968. Les sultans, qui se sentent loin d'être prêts, voudraient une date moins rapprochée. La lutte contre le terrorisme ne va pas sans friction de part et d'autre. L'harmonie serait loin de régner entre l'armée fédérale, qui se renforce de jour en jour, et les militaires britanniques. Enfin, l'arrestation, samedi, du sultan Nasir, membre du conseil fédéral, en relation avec le sabotage de l'avion "Aden Airways", constate-t-on, ne peut qu'envenimer les rapports entre les Britanniques et les autorités fédérales.

Nouvelles révélations sur l'activité du service secret Le CIA s'est infiltré dans plusieurs organismes des E.-U.

WASHINGTON. — D'après l'Association nationale des étudiants, c'est au tour du syndicat américain des journalistes d'être placé sur la liste des bénéficiaires des générosités du CIA tandis que diverses enquêtes privées en cours ont déjà permis de découvrir l'existence de liens étroits entre les services d'espionnage américains et des fondations chargées de distribuer des fonds secrets à des importantes affaires américaines.

Les révélations faites depuis deux ou trois jours dans la presse américaine au sujet des largesses du CIA, ont vivement impressionné l'opinion parlementaire au sein de laquelle, depuis quelque temps déjà, de nombreux appels pour une enquête sur les activités des services de renseignements étaient lancés.

Les sommes que le CIA aurait distribuées par le truchement de fondations, servant en fait de façades à l'agence officielle d'espionnage américaine, ont visiblement été très importantes.

Les indications dont on dispose à l'heure actuelle ne sont que fragmentaires et ne permettent pas encore d'évaluer les sommes dispensées par le CIA, par le canal des fonda-

tions ou directement, à des organisations aussi diverses que l'association des étudiants et le syndicat des journalistes.

Pour le moment, les générosités connues ou probables se présentent de la manière suivante :

1. — ASSOCIATION NATIONALE DES ETUDIANTS. — Depuis 1952, environ 20 fondations ont été utilisées pour financer l'association dans une proportion d'environ 80 pour cent de son budget. Cette aide, évaluée pendant plusieurs années à \$200,000 par an, avait été ramenée à \$50,000 depuis l'année dernière. Tandis que le CIA obtenait, notamment, des surcoûts militaires pour les dirigeants de l'association et influençait, d'une manière subtile, les activités de l'association, les étudiants fournissaient au CIA des renseignements sur les organisations étudiantes en dehors des Etats-Unis.

Les étudiants, "mis au parfum" des liens existant avec le CIA, devaient signer leur promesse d'en garder le secret sous la menace d'arrestation et d'emprisonnement.

2. — SYNDICAT AMERICAIN DES JOURNALISTES. — Depuis 1961, cet important

syndicat aurait accepté plus d'un million de dollars de subside pour le développement de son programme international. Le Guild est affilié à la Fédération internationale des journalistes, à Bruxelles, et à la Fédération américaine des journalistes professionnels, à Panama. Les fonds étaient remis au syndicat par quatre mystérieuses fondations et versés à un compte spécial. L'une de ces fondations — la "Andrew Hamilton Fund," de Philadelphie, est connue comme étant une des façades du CIA — selon les fonctionnaires du syndicat la Fédération américaine de Panama, ne fonctionnait pratiquement que sur les fonds provenant du syndicat nord-américain. Les membres de la guilde professionnelle ne s'étaient jamais posés la question à savoir d'où provenaient les fonds mis à leur disposition.

3. — FESTIVALS DE JEUNESSE. — Plusieurs participants à des festivals de jeunesse, notamment à Vienne en 1959 et à Helsinki en 1962, avaient reçu des fonds du CIA par l'intermédiaire de fondations ou de groupes de recherches chargés d'organiser les déplacements des étu-

dians américains à ces congrès. Deux festivals qui devaient avoir lieu en Algérie en 1965 et au Ghana en 1966, et auxquels les étudiants américains devaient participer, avaient été annulés après les chutes respectives de Ben Bella et de Nkrumah.

4. — FONDATIONS ET HOMMES D'AFFAIRES. — Le Washington Post a effectué une enquête détaillée des archives de la Commission d'enquête du congrès sur les fondations. Ce journal révèle que des preuves de plus en plus concluantes existent sur la collusion avec des dirigeants du monde des affaires et les opérations du CIA. Il cite, au premier chef, la fondation Hobbelt de Dallas au Texas — étroitement liée à la Republic National Bank — et qui, depuis 1958, aurait été l'un des intermédiaires pour la distribution d'environ \$600,000, fournis par le CIA. Le journal cite aussi le Conseil américain pour la commission internationale des juristes, à New York, qui aurait encaissé \$75,000. Il donne également les noms de diverses autres fondations et de leurs correspondants dans le monde de la finance et des affaires.

Mort du Dr Oppenheimer le "père de la bombe A"

PRINCETON, N.J. — Le brillant physicien américain, le Dr J. Robert Oppenheimer, un des principaux responsables du développement de la première bombe atomique américaine, est mort, victime de la leucémie, samedi soir, dans son domicile de Princeton dans le New Jersey, à l'âge de 62 ans.

Fils d'un immigrant allemand qui avait réussi dans les affaires, "Oppie", comme l'appelaient ses intimes, vit le jour à New York le 22 avril 1904. Son intelligence précoce ne manqua pas d'impressionner son entourage. A 11 ans, il était élu membre de la société minéralogique de New York, le plus jeune des autres membres du groupe avait déjà dépassé la soixantaine.

En 1927, à 23 ans, il avait déjà obtenu son diplôme de docteur de physique à l'université Göttinger, en Allemagne, après des études à Harvard et à Cambridge, en Angleterre.

Un an plus tard il participait à des travaux de recherche à l'université Harvard et à l'Institut de technologie de Californie. En 1929 il faisait partie du Comité d'éducation internationale à Leiden et de celui de l'Ecole des hautes études techniques de Zurich.

En 1940 il épousait Katherine Harrison, deux fois divorcée. Ils eurent deux enfants, un garçon, Peter, aujourd'hui âgé de 22 ans et une fille, Katherine, qui a maintenant 25 ans.

Nommé directeur du programme de Los Alamos durant la deuxième guerre mondiale, il fut responsable du projet de création de la première bombe atomique américaine. Il se prononça pour le bombardement nucléaire du Japon, étant convaincu qu'une invasion aurait coûté un nombre beaucoup plus élevé de vies américaines.

Nouveaux incidents électoraux en Inde

LA NOUVELLE-DELHI. — La police a ouvert le feu et tué une personne au cours d'une manifestation, hier, à Alingar dans l'Etat de Bihar (Nord-est de l'Inde).

Selon les premières informations, la police a tiré lorsque la foule a mis le feu à un bureau de vote et tente de détruire les urnes. Dans le même Etat, dix personnes ont été blessées, dont trois grièvement, au cours d'une bagarre entre partisans de candidats rivaux.

Dans l'Etat d'Haryana (Nord de l'Inde) le scrutin a été interrompu à Sholi, à la suite de bagarres dans un bureau de vote.

D'autre part les nationalistes "Mizos" en rébellion contre le gouvernement indien ont semblé-t-il, réussir à faire boycotter les élections générales dans leur district montagneux de l'Etat d'Assam, au Nord-est de l'Inde.

Selon des informations parvenues dimanche à la Nouvelle-Delhi, la participation au scrutin — qui a eu lieu samedi — aurait été de l'ordre de cinq pour cent seulement dans le district de Mizo.

AVIS

PAR ORDRE DE
EASTERN CHARTERED TRUST CO.
SERONT VENDUS
À L'ENCAN

Sur les lieux même au : 6560, rue Esplanade, à Montréal, — la machinerie et l'équipement : machines à coudre ; tables ; compresseurs, etc.
Date de la vente : le 23 février, à 11 heures A.M.

Joseph Walsh Limited
714 ouest, rue Notre-Dame
Encanteur

Évasion d'un séparatiste jurassien

GENEVE. — Le séparatiste jurassien Marcel Boillat, membre du Front de libération jurassien, condamné le 18 mars 1966 à huit ans de réclusion par le tribunal fédéral, s'est évadé durant la nuit de samedi à dimanche d'une prison valaisanne.

Il est possible que Marcel Boillat ait gagné l'étranger. Marcel Boillat, reconnu coupable "d'incendies et autres délits" par le tribunal fédéral, avait encore cinq ans à purger, compte tenu de la détention préventive.

Un autre séparatiste jurassien, Jean-Baptiste Hennin, évadé de Suisse en octobre dernier, se trouve actuellement à Paris où il bénéficie d'une autorisation de séjour provisoire. La demande d'extradition présentée par la Suisse est actuellement à l'examen.



Le Canadien Pacifique est à votre service dans 18 des 24 fuseaux horaires de notre planète.

Cela veut dire : maintenir en bon ordre 85,000 milles de routes, de lignes aériennes et maritimes, desservant cinq continents.

Cela veut dire : vous transporter et transporter vos marchandises à travers le Canada, à travers le monde, dans nos wagons, nos avions, nos navires et nos camions.

Nous sommes de grands voyageurs. Et nous ne cessons de grandir. Parce que nous ne ménageons aucun effort pour vous servir toujours mieux.

D'un lever de soleil à l'autre.

Canadien Pacifique

À votre service de mille et une façons.

le soleil se lève 18 fois.



Vous trouverez le Canadien Pacifique en des endroits aussi divers que : 1. Rome, 2. Amsterdam, 3. Lisbonne, 4. La région de l'Arctique, 5. La zone de l'Atlantique, 6. Buenos Aires, 7. Lima, 8. Toronto, 9. Mexico, 10. San Francisco, 11. L'Alaska, 12. Hawaï, 13. La zone du Pacifique, 14. Fidji, 15. Auckland, 16. Sydney, 17. Tokyo, 18. Hong-kong.

